

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 octobre 2021 – 18h00

Délibération n°2021/82

Date de convocation : 1^{er} octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-les-Rubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Cattin-lès-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dohéries
Élincourt
Estoumel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honrochy
Inchy
La Grolse
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommerœul
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quilévry
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outre-saux
Wallincourt-Salvigny

L'an deux mille vingt et un, le huit octobre à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (53 titulaires et 4 suppléants) :

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, BINET Franck (S), GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MÉLI Jérôme

Membres absents (10) :

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, HOTTON Sandrine, DOYER Claude, LAUDE Pierre, BASQUIN Etienne, PLATEAU Marc, KEHL Didier, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (7) :

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, MÉRESSE DELSARTE Virginie à HERBET Yannick, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric,

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

Délibération n°2021/82 : Portant présentation du rapport d'activité et du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement du SIDEN-SIAN

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN a transmis l'ensemble des documents d'information sur l'activité 2020 du SIDEN-SIAN et de ses régies : NORÉADE Eau et NORÉADE Assainissement.

Ces rapports devant faire l'objet d'une communication au conseil communautaire en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L2224-5,

Vu la notification du 30 septembre 2021 des rapports d'activité 2020 et sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement,

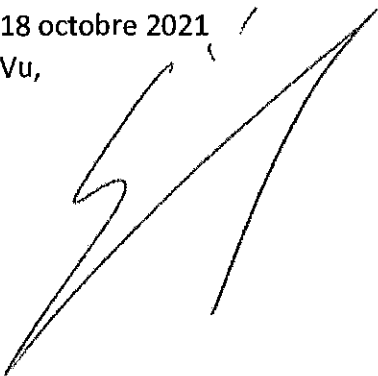
Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation des rapports suivants :

- **Rapport d'activité 2020 ;**
- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement 2020.**

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 18 octobre 2021 et de la publication le
18 octobre 2021

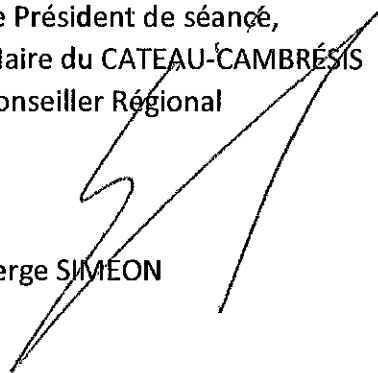
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 18 octobre 2021

Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMÉON



IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE

Annexe 2021/82 :

Rapport d'activité 2020 du Siden-Sian

Annexe 2021/82 :

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement 2020 du Siden-Sian

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE

SLO



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Château d'Eau
de Saoudy-Lestree

Edito du Président

2020, année « extra-ordinaire »
pour le SIDEN-SIAN
p.02

2020, mois par mois

Les Régies Noroade
face à la pandémie
p.12

Paul Raoult réélu

p.24

A chaque compétence, un expert

5 interviews à retrouver
à partir de la p.32



Station d'épuration Intercommunale de Beauvois-en-Cambrésis

Edito du Président



Paul RAOULT

2020, année « extra-ordinaire » pour le SIDEN-SIAN

L'année 2020 sera sans nul doute mentionnée dans les livres d'histoire comme celle où l'épidémie de Covid-19 s'est répandue sur toute notre planète. Un siècle après la « grippe espagnole », une nouvelle pandémie venait endeuiller le monde, bousculant bien des certitudes et affectant durablement notre vie de tous les jours en se poursuivant en 2021.

Parmi ses effets, cette crise sanitaire a permis de constater à quel point le service public sait s'adapter rapidement afin d'assurer toutes ses missions sans interruption. Tel a été le cas, même dans les périodes les plus critiques, du SIDEN-SIAN et de ses Régies SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement.

Ce « Rapport d'activité 2020 » est le témoin de notre capacité de « résilience », selon un terme désormais consacré. Le service que nous proposons à nos abonnés s'est même amélioré avec le lancement de notre nouvelle « agence en ligne » sur Internet et l'ouverture d'un Service de Relations Abonnés au cœur de notre territoire de compétence.

Au-delà de ce fonctionnement au quotidien, malgré les contraintes dues à la situation sanitaire, notre Syndicat et ses Régies sont parvenus à maintenir un niveau d'investissements analogue à celui, déjà très élevé, de l'année 2019 grâce à la mobilisation de l'ensemble de notre personnel et en relation étroite avec les entreprises locales.

Pour ma part, réélu en octobre 2020 à la présidence du Syndicat par un Comité Syndical renouvelé à l'issue des élections municipales de mars et juin, j'entends poursuivre ma tâche à la tête du SIDEN-SIAN et de ses Régies, en assumant pleinement mes responsabilités avec l'appui de l'ensemble des membres du Comité.

En formulant l'espoir que la crise sanitaire pourra être définitivement surmontée dans les meilleurs délais, et en vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous salue une bonne lecture de ce Rapport.

Cordialement,

Paul RAOULT

Président du SIDEN-SIAN

Président du Conseil d'Exploitation des Régies

SIDEN-SIAN – Noréade Eau et SIDEN-SIAN – Noréade Assainissement



SOMMAIRE

L'ACTUALITÉ TRIMESTRE PAR TRIMESTRE

1^{er} TRIMESTRE	
Le SIDEN-SIAN agit depuis 70 ans !	p.06
Un partenariat entre le SIDEN-SIAN et le Conservatoire d'espaces naturels	p.08
Comment protéger son compteur d'eau du gel ?	p.10

2^e TRIMESTRE

Les Régies Noréade face à la pandémie	p.12
Une nouvelle agence en ligne pour le SIDEN-SIAN et ses Régies	p.14
Malgré la sécheresse, aucune coupure d'eau	p.16

3^e TRIMESTRE

Vers la valorisation des eaux d'exhaure	p.18
En relation avec tous les abonnés	p.20
Un nouveau Comité Syndical	p.22

4^e TRIMESTRE

Paul Raoult réélu Président	p.24
Une innovation côté « relève »	p.26
Des actions solidaires locales et internationales	p.28

A CHAQUE COMPÉTENCE SON EXPERT !

Ludivine PICKAERT / Hydrogéologue	p.32
Séverine CODDEVILLE / Agent GISA	p.34
Mathieu DEHOVE / Conseiller Assainissement	p.36
Benoît DELASSUS / Technicien Autosurveillance Assainissement	p.38
Franck LEEFBVRE / Agent Technique Réseau Eau	p.40

INFORMATIONS

La carte du SIDEN-SIAN	p.42
Nous contacter	p.43



L'ACTUALITÉ TRIMESTRIÈRE PAR TRIMESTRE

1^{er} trimestre // Janvier 2020

Le SIDEN-SIAN agit depuis 70 ans !

Pour le SIDEN-SIAN et ses Régies, 2020 est l'année des 70 ans du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN.

1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : « Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent. Les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...) ». Toutes ces considérations doivent conduire l'Assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème. » Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

La stratégie du syndicat se décline en triptyque :

- Proximité, avec l'implantation de Centres d'exploitation au plus proche des abonnés,
- Solidarité, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- Globalité, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et la gestion des installations de production, de gestion et de distribution.

Tres vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes pour 171 000 habitants. Au tout début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

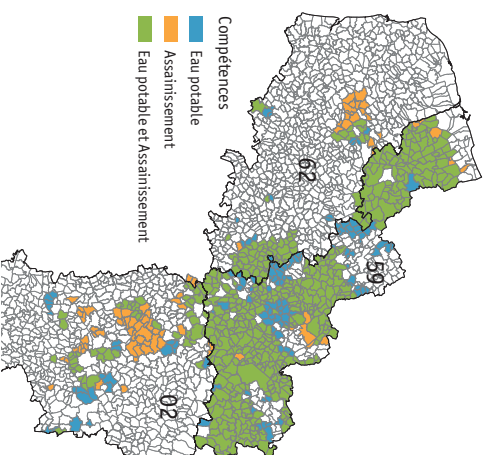
1971 : Création du SIAN

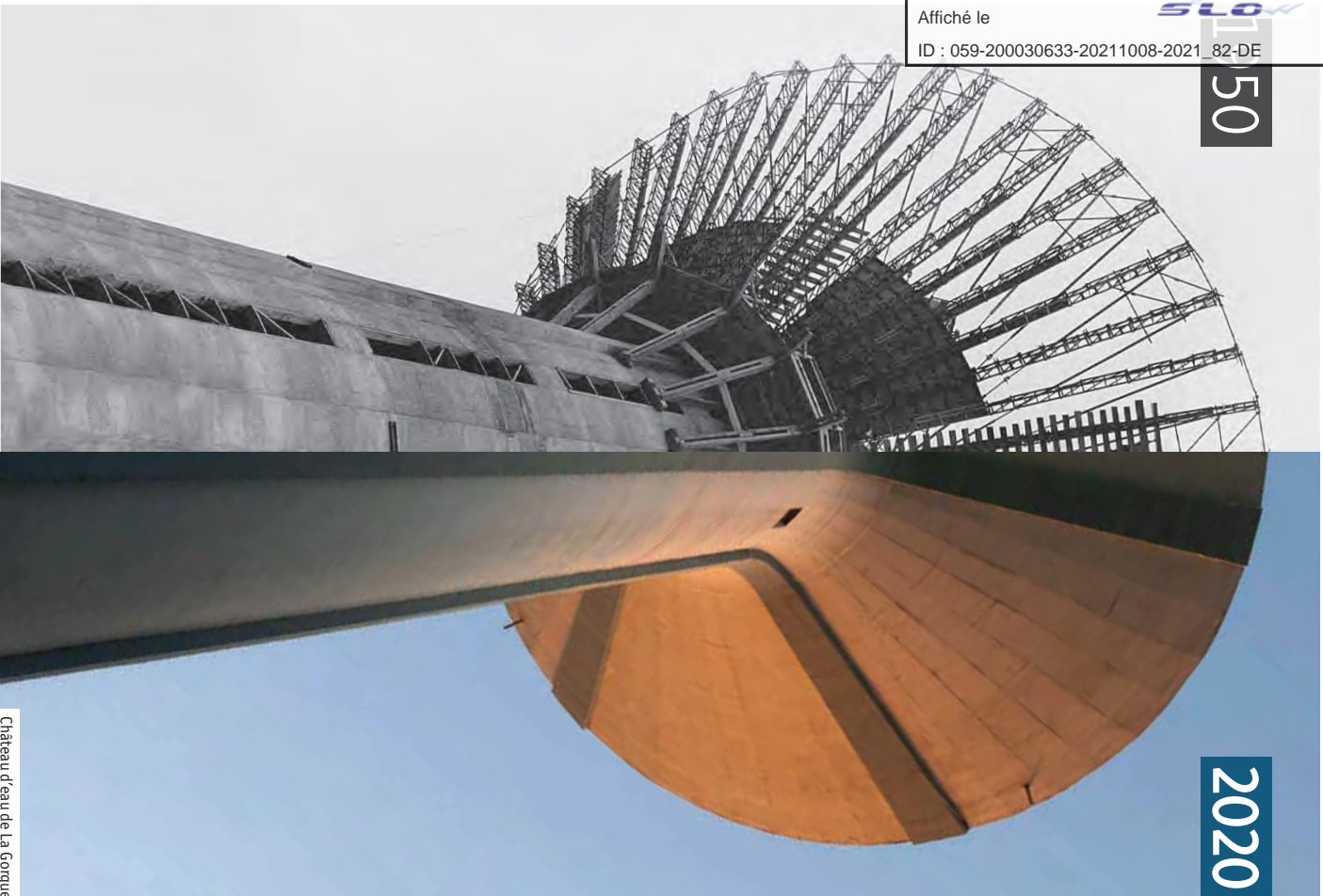
Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent des regrets d'eaux usées dans le milieu naturel de plus en plus importants. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du Département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 750 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière SIDEN-SIAN – Nordée Eau et SIDEN-SIAN – Nordée Assainissement.

Carte de notre territoire pour les deux principales compétences (situation en 2020)





Château d'eau de La Gorgue

1^{er} trimestre // Février 2020

Un partenariat entre le SIDEN-SIAN et le Conservatoire d'espaces naturels

Dans la continuité de son engagement pour l'environnement et le grand cycle de l'eau, le SIDEN-SIAN a noué un partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) du Nord et du Pas-de-Calais (devenu Conservatoire des Hauts-de-France en juin 2020).

Ce partenariat a été signé le 18 février 2020 par Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN et Luc BARBIER, Président du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais dans la commune d'Herzeelle, en présence d'élus et acteurs locaux.

Les axes du partenariat

Deux conventions ont été signées le 18 février 2020. La première est la convention opérationnelle 2020 et la deuxième est une convention cadre pluriannuelle sur 5 ans. Celle-ci, en plus de préserver, gérer et mettre en valeur les espaces naturels du SIDEN-SIAN, aidera à sensibiliser les publics aux enjeux de préservation de la ressource en eau et des zones humides. Parmi les actions concrètes découlant de ce partenariat, on peut citer pour 2020 la réalisation de notices de gestion sur les sites du lacinage d'Herstrud et de la station d'épuration de Gognies-Chaussée. Plusieurs projets de sensibilisation des scolaires sur les thématiques de l'eau et de la biodiversité des zones humides seront réalisés conjointement entre le Conservatoire et le SIDEN-SIAN.



Visite de la zone humide d'Herzeelle





Sensibilisation de scolaires à la gestion différenciée des espaces naturels

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est né le 20 juin 2020 de la fusion des Conservatoires d'espaces naturels de Picardie (créé en 1989), du Nord et du Pas-de-Calais (créé en 1996). Le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général. Il est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels. Ses missions sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il intervient ainsi sur plus de 490 sites naturels représentant plus de 16 800 hectares. Le Conservatoire y préserve la faune, la flore, les habitats naturels, les objets géologiques et les paysages en partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités, les administrations et les associations.



Lagunage d'Hestrud - Habitats naturels



Découverte de la Biodiversité sur le site d'Elincourt



Identification des espèces végétales

Comment protéger son compteur d'eau du gel ?

Bien que l'hiver 2019-2020 ait été l'un des plus doux depuis 1900, il a connu des épisodes de gel. Cet aléa climatique représente un danger potentiel pour les compteurs d'eau qui sont sensibles au froid. En cas de destruction ou de détérioration, son remplacement est aux frais de l'abonné. Il est donc important de le protéger contre tout dommage. Voici quelques conseils.

Comment protéger le compteur d'eau s'il est à l'extérieur ?

La fosse extérieure dans laquelle est installé le compteur d'eau ne doit pas être ouverte pendant les périodes de gel. Cela garantira de garder une température positive dans la fosse. La chaleur provenant du sol en profondeur étant suffisante pour protéger l'environnement du compteur d'eau. S'il est nécessaire d'ouvrir l'accès au compteur d'eau pendant un épisode de froid, il est très important de remettre en place parfaitement la protection isolante du compteur en refermant.



Fosse extérieure du compteur d'eau d'une habitation

Comment protéger le compteur d'eau s'il est à l'intérieur ?

S'il se trouve dans un espace intérieur, comme une cave ou un garage, il est important de maintenir la température de la pièce en « hors-gel ». Cela permettra de protéger

le compteur, les conduites, et les installations qui y sont raccordées. En cas de doute sur la possibilité de garder la pièce à température idéale, il faut entourer les installations de matériaux isolants tout en évitant la laine de verre qui absorbe l'humidité et le film réfléchissant qui bloque les ondes radios et empêche toute relève à distance. Cette mesure retarde l'action du gel, mais ne garantit pas une protection totale si l'épisode de froid s'inscrit dans la durée.

S'il est déjà trop tard, comment dégeler les installations ?

Si les installations ont gelé, il faut tout d'abord couper l'eau. Cela évitera tout risque d'inondation au moment du dégel. Pour libérer le compteur d'eau et les tuyaux du gel, on peut s'aider d'un sèche-cheveux tout en prenant garde toutefois à la chaleur pouvant endommager votre tuyau-terre. Enfin, la dernière étape consiste à vider l'installation. Une fois la situation rétablie, il est nécessaire de contrôler régulièrement le compteur d'eau pour s'assurer du bon fonctionnement. En effet, le gel des installations est assez éprouvant pour l'ensemble du réseau d'eau d'une maison et cela permettra de prévenir tous dégâts matériels et mauvaises surprises sur la facture en cas de fuite.



Compteur d'eau dans sa fosse extérieure

Compteur d'eau dans une fosse avec protection en polystyrène



Protection du compteur d'eau à éviter...
Laine de verre absorbant l'humidité

Les Régies Noréade face à la pandémie

Au printemps 2020, la France était confinée une première fois afin de tenter d'enrayer la pandémie de Covid-19. Alors que l'immense majorité des entreprises arrêtaient leurs activités et plaçait l'ensemble de leurs salariés en chômage partiel, le SIDEN-SIAN et ses régies se devaient d'être en mesure de continuer leur activité qui concerne des services essentiels. Cette mission fut remplie.

Les normes sanitaires

L'entretien des réseaux d'eau et des stations d'épuration est assuré au quotidien par des techniciens spécialisés. Avant la crise sanitaire, ceux-ci avaient l'habitude de se retrouver régulièrement et d'échanger autour des problématiques liées à leurs métiers. Or, en période de pandémie, si un agent venait à contaminer ses collègues, c'est l'ensemble de la structure SIDEN-SIAN qui pouvait, en absence de maintenance, être en péril.

Pour l'éviter, la Direction Générale, appuyée par les services supports comme la Direction des Systèmes d'Informations (DSI), l'équipe QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et les Ressources Humaines ont pu rapidement, en liaison avec les Centres d'exploitation, mettre en place des protocoles de sécurité pour assurer la continuité du service public.



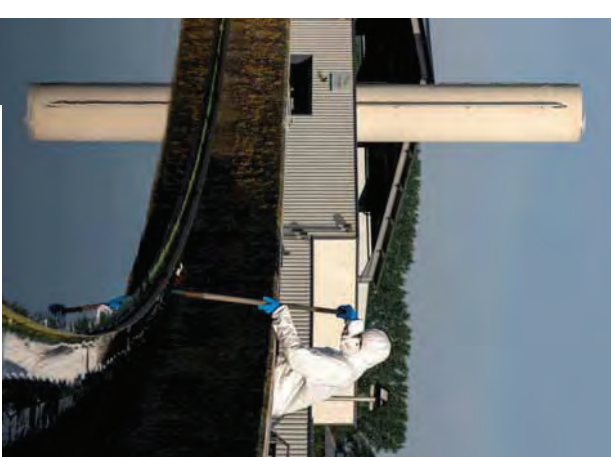
Aménagement de l'accueil du Centre de Pequeaucourt-Nord

Ainsi, une signalisation limitant les contacts fut apposée dans chaque bâtiment ; les Centres furent informés que seuls 50 % des agents pouvaient s'y croiser chaque jour et que les services administratifs devaient passer entièrement en télétravail, sauf les standards téléphoniques. Quelques services supports furent aussi placés en activité partielle, Noréade prenant en charge la continuité du versement des salaires en compensant toutes les éventuelles pertes de rémunération.

Plan de continuité et plan de reprise de l'activité

Grâce au plan de continuité activé dès le tout début du premier confinement puis au plan de reprise d'activité préparé dès avril, les 650 agents de Noréade ont pu rapidement redémarrer leur activité en s'adaptant aux nouvelles normes sanitaires.

« Le plan de reprise mis en place par le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade a été pensé de manière solidaire et responsable. Ensemble avec nos collaborateurs et nos partenaires, nous travaillons à une reprise pérenne de l'activité pour



Nettoyage du clarificateur en tenue réglementaire



Sur le chantier du bassin d'orage d'Aubry

assurer aux usagers un service public de qualité comme nous le faisons depuis la création du SIDEN en 1950 », déclarait alors Paul Raoult, Président du SIDEN-SIAN.

En parallèle, en concertation avec les communes adhérentes et les entreprises-prestataires, les chantiers ont redémarré en toute sécurité. Dès avril, la totalité des 80 chantiers eau et assainissement du SIDEN-SIAN avait repris dans les Hauts-de-France. Au final, le volume d'investissements de l'année 2020 demeure au niveau de celui de 2019.



Visite de chantier de la Station d'épuration de Le Doulien

Des agents mobilisés pour un service de qualité

Le plan de continuité adopté par Noréade a permis au personnel de continuer son activité en toute sécurité en s'adaptant au contexte. Comme toujours, toutes les équipes continuaient à veiller quotidiennement à la distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante et à l'assainissement des eaux usées conformément aux normes édictées par les pouvoirs publics. Sur ce dernier point, le SIDEN-SIAN a aussi très rapidement adapté ses procédures afin de répondre aux nouvelles exigences sanitaires.



Analyse des eaux traitées en sortie de station d'épuration

2^e trimestre // Mai 2020

Une nouvelle agence en ligne pour le SIDEN-SIAN et ses Régies

Du fait de l'informatisation grandissante des démarches administratives, la refonte du site Internet apparaissait comme une évidence.

En mai 2020, le SIDEN-SIAN a lancé son agence en ligne, afin de simplifier les démarches en ligne des abonnés et de répondre à leurs demandes. Bien entendu, ces nouveaux services sont disponibles 24h/24h et 7j/7j sur www.noreade.fr, y compris sur les smartphones et tablettes. En voici les principales nouveautés :



► Transmettre son relevé de compteur

Il est désormais possible de saisir et transmettre son relevé de compteur d'eau.

Pour ce faire, il suffit de se rendre sur noreade.fr, dans l'onglet « **DEMARCHES EN LIGNE** », cliquer sur « **Saisie index** ».

Une fois l'espace personnel créé, il faut aller sur la page « **Je communique mon relevé** ».



► Payer ma facture en ligne

Pour pouvoir payer votre facture directement en ligne et en toute sécurité, vous aurez le choix :

- soit de vous connecter via votre espace personnel (en renseignant les informations telles que votre n° de facture, votre référence et votre carte bancaire...),
- soit en renseignant un n° de facture et une référence dans l'onglet « **DEMARCHES EN LIGNE** », puis en cliquant sur « **Paiement** ».



► Demander un branchement

Sur la page d'accueil, il faut se rendre dans l'onglet « **DEMARCHES EN LIGNE** », puis cliquer sur « **Branchement eau et assainissement** ».

Après avoir saisi le nom de votre commune, il faudra vous munir de quelques informations (*adresse, plan de situation, plan de masse...*), puis suivre les différents guides proposés.



Sécurisation de l'eau potable - Pose des tuyaux lors de l'interconnexion Avesnois-Pecquencourt (Autoroute de l'eau)

3^e trimestre // Juillet 2020

Vers la valorisation des eaux d'exhaure

En juillet 2020 a eu lieu une étape importante dans le projet innovant de valorisation des « eaux d'exhaure » avec la signature de conventions d'exploitation entre les propriétaires de deux carrières de l'Avesnois et le producteur d'eau potable qu'est le SIDEN-SIAN. C'est une première en France !

Les eaux d'exhaure, qu'est-ce que c'est ?

Les « eaux d'exhaure » proviennent des carrières. Afin de pouvoir extraire les matériaux, les carriers pompent l'eau du fond des fosses d'extraction. Il s'agit essentiellement d'eaux de nappes souterraines mises à nu en creusant la roche. Aujourd'hui, ces eaux sont rejetées à la rivière alors que dans d'autres pays, comme en Belgique, ces eaux sont récupérées, traitées et alimentent les réseaux d'eau potable.

Pourquoi vouloir les valoriser ?

Les climatologues prévoient une baisse des recharges des nappes phréatiques pouvant atteindre 30% d'ici à 2050. Notre région connaît également des sécheresses répétitives et annuelles depuis 2018. A cette fragilité de la ressource en eau vient s'ajouter l'impact des pompages d'exhaure des carrières.

Depuis plusieurs années, le SIDEN-SIAN a travaillé avec les entreprises de la filière des carrières pour parvenir à valoriser une partie de cette eau en permettant sa distribution (après traitement et contrôle de la qualité) vers le réseau d'eau potable. Commencé dès 2008, ce travail a abouti à la signature de conventions d'exploitation avec les propriétaires de deux carrières en juillet 2020. Soutenu

par l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction (UNICEM), l'ensemble de cette démarche innovante est réalisé sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Quels sont les sites concernés ?

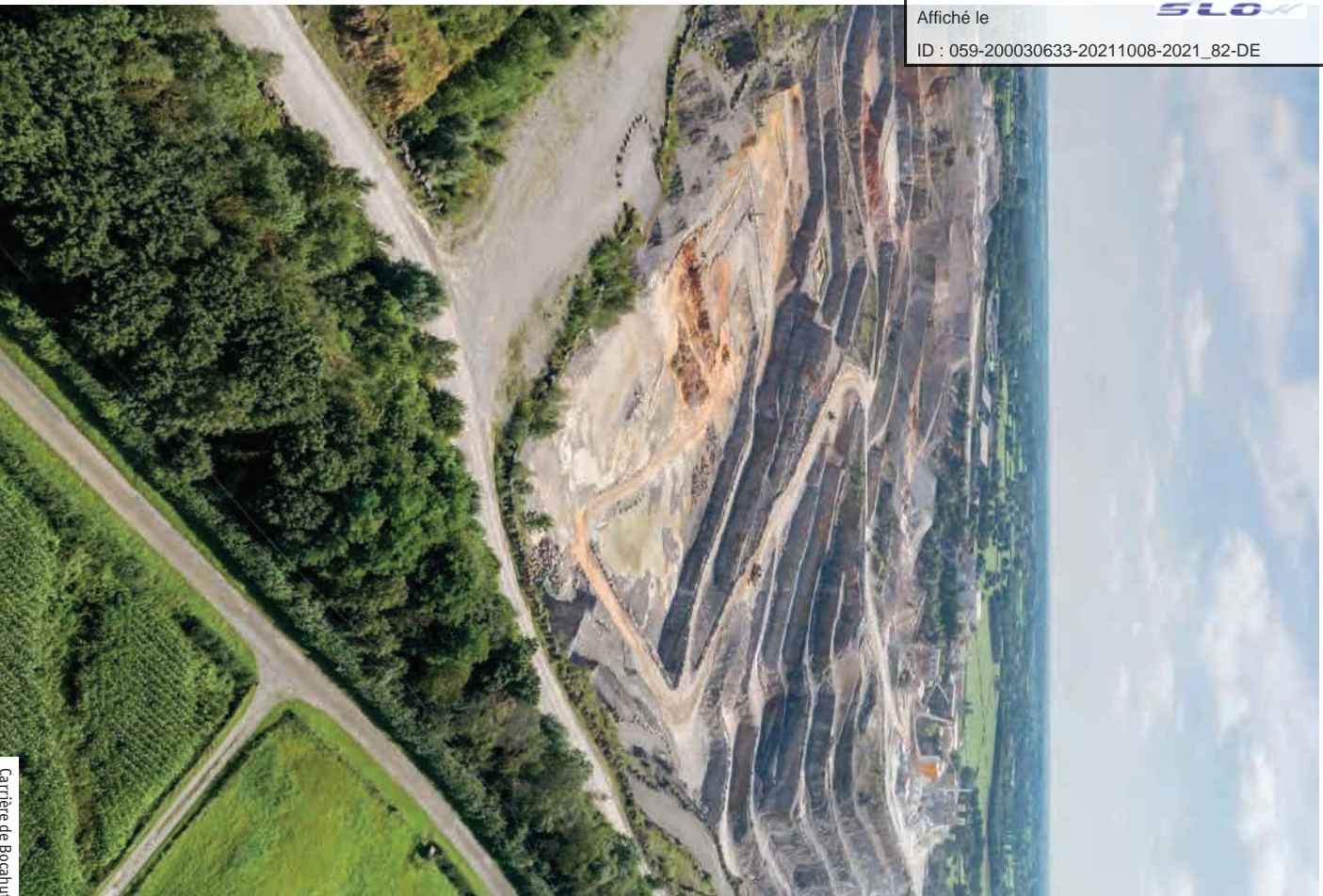
Les deux carrières concernées par les conventions sont celles de Bocahut à Haut-Lieu et Eurovia à Dompierre-sur-Helpe. En tout, c'est un volume d'eau de 6 000 m³ qui pourrait être récupéré par jour sur une base de 200 m³/h à Haut-Lieu et 100 m³/heure à Dompierre-sur-Helpe. Bien sûr, la priorité restera donnée au rejet au milieu naturel en maintenant un débit d'eau suffisant pour la biodiversité locale.

Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Le mois de juillet 2020 a marqué une étape importante dans le projet avec le dépôt le 31 juillet de deux dossiers de demande d'autorisation d'utilisation des eaux d'exhaure pour la consommation humaine auprès de l'ARS. Le SIDEN-SIAN se tient d'ores et déjà prêt à enclencher les études préalables à la construction d'équipements de production. Ces installations pourront voir le jour d'ici 2025, sous condition de l'obtention des autorisations administratives.



Signature de la convention d'exploitation par Paul Raoult, Président du SIDEN-SIAN et les représentants des carrières concernées en présence de Danielle Mametz, 1^{er} Vice-Présidente du SIDEN-SIAN.



Carrière de Bocahut

3^e trimestre // Août 2020

En relation avec tous les abonnés

Le 9 juillet, les équipes du Service Relation Abonnés ont pu découvrir leurs nouveaux locaux ! Précédant de quelques heures la visite du site par des élus et l'équipe de direction, les agents se sont rendus sur la ZAC Barrois à Montigny-en-Ostrevent afin de faire connaissance avec leur futur cadre de travail. Revenons sur les avantages procurés par cette nouvelle implantation avec Alexandra HERMARY, Responsable adjointe du service.*

Alexandra, quelles ont été les impressions de vos collègues suite à la visite du chantier du Service Relation Abonnés ?

Positives et enthousiastes ! Le bâtiment est très spacieux et lumineux. En 2016, les premières études sur la réorganisation des services administratifs et abonnés auraient pu être une source de stress pour le personnel. Aujourd'hui, cette démarche est comprise et mes collègues souhaitent quitter les locaux de Pecquencourt qui sont désormais inadaptés. Par exemple, il nous arrive de travailler à quatre dans un bureau de 15 m². Alors que nos missions doivent se faire dans le calme, cette promiscuité ne nous permet pas de travailler sereinement. Aujourd'hui, ce bâtiment moderne répond beaucoup mieux aux exigences de notre service.

Pour ceux qui ne connaissent pas votre service, pouvez-vous nous le présenter ?

Initialement, chaque Centre avait son propre service abonnés qu'on appelait « service administratif ». En 2009, les Centres de Pecquencourt Nord et Sud ont regroupé leurs deux services pour créer le service abonnés de Pecquencourt. A partir de là est née la volonté de réfléchir à nos procédures afin de les uniformiser et de les harmoniser sur l'ensemble du territoire de compétences du SIDEN-STAN. Avant, il n'était pas rare que deux Centres apportent des réponses différentes à une même question. Aujourd'hui, en évitant cela, nous renforçons la crédibilité du SIDEN-STAN envers les usagers tout en améliorant notre réactivité.

Quelle est la journée type d'un salarié du Service Relation Abonnés ?

Tout d'abord, nos horaires sont identiques à ceux des Centres d'exploitation et nous n'envisageons pas de les modifier. Nous travaillons majoritairement par téléphone avec des logiciels propres à la gestion des abonnés. Pour le reste, nous n'avons pas de « journée type » car il nous

faut répondre aux demandes des abonnés au moment où elles se présentent ! Nous traitons en moyenne entre 50 et 60 appels téléphoniques par jour et à cela vient s'ajouter les réponses à apporter aux courriers et aux e-mails. Le personnel doit donc gérer le stress lié à la diversité des situations et répondre avec professionnalisme et diplomatie à tous nos abonnés. Ce nouveau bâtiment apportera un environnement de travail plus serein et confortable qui sera beaucoup mieux adapté pour effectuer ces missions.



Installation dans les nouveaux locaux



Service Relation Abonnés - Montigny-en-Ostrevent

Quand l'installation officielle dans ces nouveaux locaux est-elle prévue ?

Le bâtiment sera livré en septembre 2020. A partir de là, nous serons 28 personnes à l'occuper. Nous lancerons alors le recrutement d'une dizaine de personnes pour reprendre progressivement l'activité des autres Centres selon un planning qui reste à définir. Par ailleurs, nous souhaitons garder la proximité envers nos usagers. Par exemple, si un usager rencontre un problème et nous appelle plusieurs fois, ce sera le même agent qui lui répondra. Nous ne souhaitons absolument pas rassembler aux plateformes clientèles des grands groupes car la force du SIDEN-SIAN est d'être un service public de proximité ancré dans son territoire.

Quelles sont les futures évolutions possibles de votre service ?

Actuellement, le Service a repris l'ensemble des tâches liées à la facturation des abonnés en coordination avec tous les Centres sauf celui de Beauvois, dont le transfert est prévu en septembre 2020. Le transfert des autres activités et notamment l'activité téléphonique et e-mail

se fera progressivement selon un planning et des modalités définies avec la Direction. Aussi, nous travaillons actuellement avec le Service informatique pour adapter nos logiciels. En bref, les pistes d'amélioration sont nombreuses mais nous allons commencer par investir sereinement notre nouveau bâtiment qui représente une étape très importante pour notre service.



Intérieur des locaux avant emménagement

Un nouveau Comité Syndical

A l'issue des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, 135 élus issus de conseils municipaux, communaux ou métropolitain (dans le cas de la Métropole européenne de Lille) sont devenus les membres du nouveau Comité Syndical du SIDEN-SIAN. Soit directement sur désignation de leur collectivité, soit lors d'un vote dans des collèges électoraux réunis le 30 septembre sur l'ensemble du territoire de compétence. Jusqu'en 2026, ce sont eux qui décideront des actions à mener et s'assureront de l'efficacité du Syndicat et de ses Régies.

Les élus locaux se sont vraiment appropriés l'idée que le réseau leur appartenait et que le syndicat constituait l'outil à leur disposition pour le faire fonctionner correctement / Paul Raout, Président du SIDEN-SIAN

Une gestion publique efficace menée par les élus

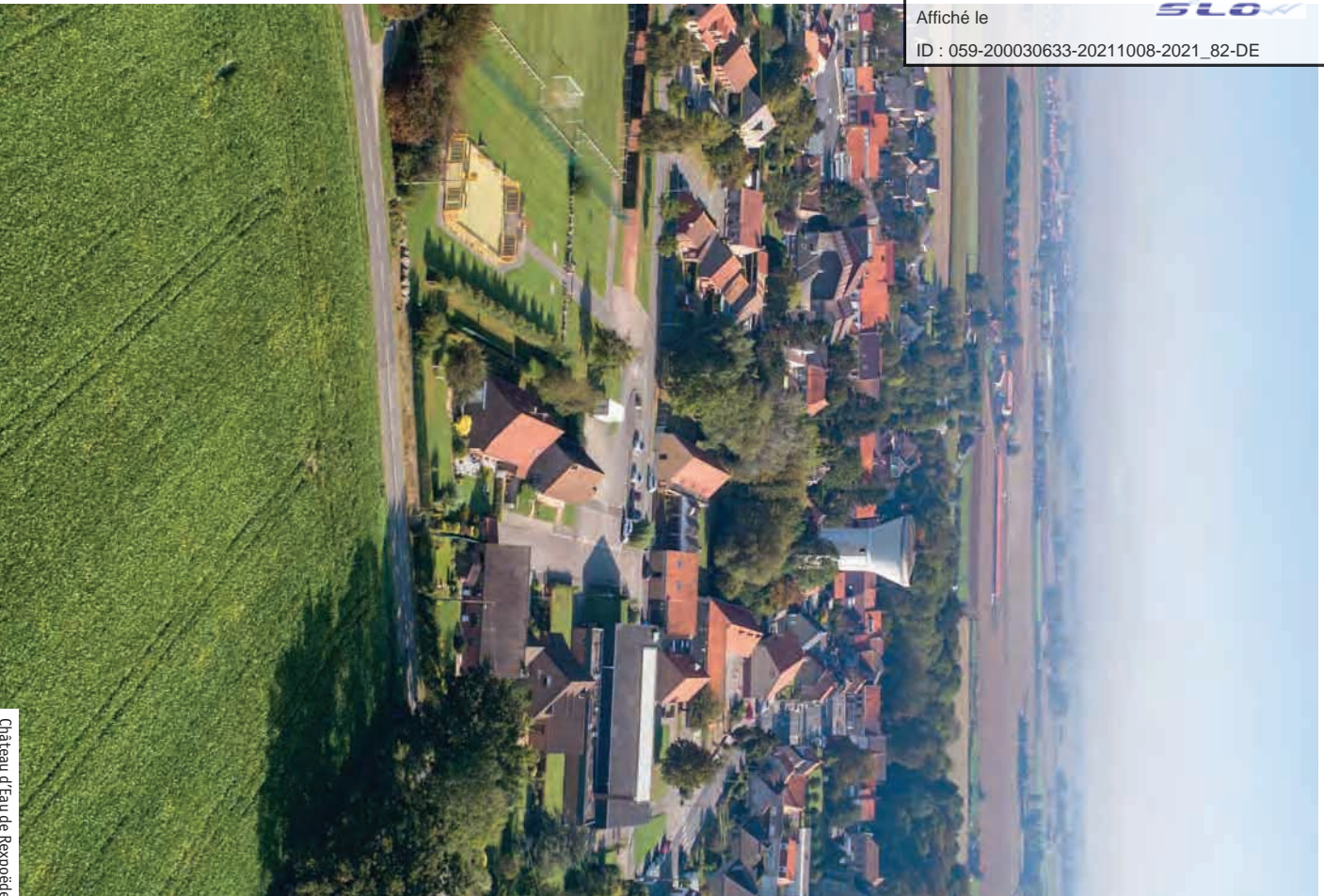
Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), et Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI.

Ce mode de gestion publique, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'Etat avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les 135 délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement.

Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service, l'état des ouvrages et installations existantes, l'évolution de la réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit et d'une réalisation dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement placés en réserve pour être affectés aux financements d'opérations à venir.

Les 8 bureaux de vote du 30 septembre

COLLÈGES	COMMUNES
Collèges d'arrondissement de CAMBRAI	BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS
Collèges d'arrondissement de DOUAI	PEUCHEUCOURT
Collèges d'arrondissement de VALENCIENNES	WALLERS
Collèges départementaux du PAS-DE-CALAIS	BREBÈRES
Collèges d'arrondissement d'AVESNES-SUR-HELPE	AVESNES-SUR-HELPE
Collèges d'arrondissement de DUNKERQUE	CASSEL
Collèges d'arrondissement de LILLE	ENNEVELIN
Collèges départementaux de l'AINSE	ESSIGNY-LE-GRAND



Château d'Eau de Repozée

Paul Raoult réélu Président

Dans le respect des règles sanitaires alors en vigueur, les membres du nouveau Comité Syndical du SIDEN-SIAN se sont rassemblés à Orchies le 12 octobre afin d'élire le Président du Syndicat et ses Vice-Présidents et de désigner les membres de ses différentes instances.



Paul RAOULT intervenant à l'issue de sa réélection à l'unanimité

Au premier tour de scrutin et à l'unanimité, le Comité Syndical a réélu Président Paul RAOULT, Conseiller municipal de Le Quesnoy, Sénateur honoraire. Paul RAOULT a remercié les membres du Comité pour la confiance qu'ils lui ont renouvelée ou accordée. En effet, plus de la moitié d'entre eux sont des nouveaux délégués.

Puis le Comité a élu 15 Vice-Présidents sous le signe d'un renouvellement dans la continuité. En effet, les 8 Vice-Présidents sortants siégeant dans le nouveau Comité Syndical ont tous été réélus, et 7 nouveaux Vice-Présidents ont été élus. Enfin, 24 autres Membres ont été élus au

Bureau Syndical afin de compléter la représentation équitable de l'ensemble des territoires et garantir le consensus sur lequel est basée la gouvernance du SIDEN-SIAN.

Dans son intervention prononcée à l'issue de sa réélection, Paul RAOULT a souligné que l'ensemble des élus siégeant au Comité, et plus encore ceux qui se trouvent au Bureau et à plus forte raison les Vice-Présidents sont appelés à s'engager fortement dans leurs fonctions face aux enjeux de ce nouveau mandat : adaptation au changement climatique, contraintes en matière sanitaire, amélioration de la qualité du service et maîtrise des équilibres financiers.

Les 15 Vice-Présidents et leur arrondissement d'origine

Dans l'ordre ont été élus : Danielle MAMETZ (Dunkerque), Guy DERACHE (Douai), Ayméric ROBIN (Valenciennes), Danièle DRUSNES (Avesnes-sur-Helpe), Frédéric BRICOUT (Cambrai), Bernard CHOIRAUX (Jille), Jean-François LEMAIRE (Pas-de-Calais), Jacques MASSON (Aisne), Grégoire FRANCKE (Dunkerque), Frédéric DELANNOY (Douai), Corine SAUVAGE (Valenciennes), Colette WATREMEZ (Avesnes-sur-Helpe), Jean-Pierre DHORME (Cambrai), Bruno FICHEUX (Dunkerque), Michel DUJARDIN (Douai).

Les instances du SIDEN-SIAN et de ses Régies
 information. Le Bureau Syndical réunit 40 membres issus du
 SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical
 ent composé d'élus et qui, comme un Conseil Munici-
 pal, est une commune, doivent se réunir au moins quatre
 fois par an. Le Bureau Syndical réunit 40 membres issus du
 Comité Syndical. La Commission Consultative des Services
 Locaux (CCSL) composée d'élus et de représen-
 tants consommateurs a pour vocation de permettre aux
 usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement
 des services publics, d'être consultés sur certaines
 mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute

proposition utile en vue des adaptations qui pourraient
 apparaître nécessaires. Parmi les compétences de la CCSPL
 se trouve l'examen du rapport sur le prix et la qualité des
 Services (RPOS). La Commission d'Appels d'Offres (CAO)
 est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre
 des marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propo-
 sitions d'attribution sont ensuite soumises à validation du
 Bureau Syndical ou du Comité Syndical. Enfin, les Régies
 SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainis-
 sement sont dotées d'un Conseil d'Exploitation, composé
 du Bureau Syndical et de représentants des associations de
 consommateurs.



Les délégués étaient réunis dans le respect des règles sanitaires



Doyen d'âge du Comité, Michel DUJARDIN a introduit la séance



Lors des scrutins à bulletins secrets

Une innovation côté « relève »

Au dernier trimestre 2020, une nouvelle solution de relève informatisée a été déployée dans les Centres Noréade. Celle-ci, proposée par la société NOGEMA, permet de relayer les compteurs équipés d'un module radio installés sur notre territoire. Présentation de cette innovation avec Eddy MEURILLON, relveur au Centre de La Gorge.

Eddy, pouvez-vous vous présenter et nous présenter votre parcours professionnel ?

Je suis relveur au Centre de La Gorge depuis 15 ans mais j'ai commencé à travailler pour Noréade il y a 25 ans, en tant que conducteur de station d'épuration.

Avez-vous vu votre métier évoluer au cours de vos 15 ans d'expérience ?

Au début des années 2010, le métier de relveur s'est « électronisé » avec l'apparition des compteurs radios ». Avant, il suffisait au relveur de connaître parfaitement son secteur géographique, d'avoir le Permis B, et de savoir lire un compteur pour assurer sa tournée. Aujourd'hui,



Pad pour la relève à distance

le métier s'est diversifié et on nous demande de nous adapter aux nouvelles technologies permettant de relayer les compteurs à distance. Nous effectuons également nos tournées avec des tablettes numériques où l'historique de consommation de l'abonné est enregistré. Nous sommes désormais capables de renseigner nos interlocuteurs en temps réel sur des consommations passées alors qu'avant, cela aurait été impossible.

Qu'est-ce que ces nouvelles technologies ont changé à vos missions ?

Elles nous ont fait évoluer. Nous sommes devenus des « relveurs enquêteurs ». Cela signifie que dorénavant un relveur va pouvoir se rendre chez les abonnés pour investiguer sur des dysfonctionnements apparus sur des factures ou lors de relevés précédents : hausse anormale de la consommation d'eau, surfacturation, etc. En fonction de ce qu'il apprendra sur place, il pourra répondre instantanément à un abonné ou faire remonter les causes à un autre service. Également, dans ses missions d'enquêteur, le relveur peut ouvrir des branchements ou les inspecter. C'est dorénavant habituel, mais il y a 10 ans cela aurait été totalement inédit !

La relève « radio » vous permet-elle une plus grande efficacité lors de vos tournées ?

Complètement. Avant, il fallait une journée pour assurer la relève de 150 abonnés. Aujourd'hui on est à 200, voir 250 ! Nos nouveaux boîtiers de relevés peuvent capter les compteurs à une distance de 250m, il nous suffit donc de passer devant les maisons afin de connaître les consommations. Le rendement est meilleur, mais nous nous devons d'être plus attentif et rigoureux sur les résultats. Par exemple, quand on relève un lotissement de 110 compteurs en 30 minutes, nous devons bien vérifier chaque relevé de chaque abonné avant de remonter les données. Ainsi, en cas de problème, nous pouvons alerter l'abonné instantanément et le rassurer sur les solutions que nous apportons. La proximité ne se perd pas, nous l'optimisons.



Eddy Meurillon - Relèveur de la Gorge

Cette nouvelle technologie permet donc un meilleur suivi ?

Non seulement nous assurons un meilleur suivi, mais on a aussi un historique fiable. Avant les relevés nous dominait la consommation à l'année. Aujourd'hui, les compteurs gardent l'historique de consommation sur 13 mois. En sachant que nous relevons les abonnés une fois par an, quand il y a un problème de surconsommation, nous pouvons savoir quand il a commencé. Cela rassure l'abonné de savoir que nous sommes en mesure de le renseigner sur l'historique de ses consommations.



Antennes pour relever nos différents compteurs connectés

Quelle est la nouveauté de la solution NOGEMA ?

Avant, pour décharger les données de nos boîtiers de relève, nous devions repasser au Centre d'exploitation. Nous perdions du temps. Aujourd'hui, avec NOGEMA, ce déchargement se fait à distance et nous permet d'optimiser nos déplacements. Aussi, durant la pandémie, cette solution nous a permis d'éviter certains contacts, ce qui pouvait être rassurant.



Comment voyez-vous votre métier évoluer d'ici les dix prochaines années ?

Nous allons devoir toujours plus nous mettre à jour et apprendre à maîtriser de nouveaux logiciels. Aujourd'hui, nous sommes à 60 % de compteurs équipés de module radio, je pense que l'on sera proche du 100 % d'ici 2030. Mais, je sais que nous garderons le contact avec les abonnés parce que nous restons sur le terrain avec comme objectif de renseigner, et parfois rassurer, les abonnés sur leurs consommations.

Des actions solidaires locales et internationales

En décembre 2020, le SIDEN-SIAN mène une opération afin de donner un coup de pouce à des producteurs de notre région. Il exprime aussi sa solidarité à l'international au côté d'associations œuvrant dans des pays en voie de développement.

Le SIDEN-SIAN et ses Régions Noréade mobilisés pour le local...

Dans le contexte si particulier de décembre 2020, le SIDEN-SIAN a réaffirmé son soutien et sa solidarité aux entreprises régionales touchées de plein fouet par la crise en offrant à ses collaborateurs des paniers gourmands composés de produits locaux. Ainsi, le SIDEN-SIAN et ses Régions Noréade ont décidé de distribuer à leurs 900 salariés et retraités ces colis dits « solidaires » valorisant les savoir-faire régionaux afin de soutenir l'activité des artisans et des producteurs des Hauts-de-France et de promouvoir ceux-ci auprès des membres et anciens membres de leur personnel ainsi que de leurs familles. Au total, sept entreprises implantées sur le territoire de compétence du SIDEN-SIAN dans les Hauts-de-France ont été sollicitées à travers cette action de solidarité : la Verrière Cristallerie d'Arques, La Pommalerie d'Oxelalère, l'Atelier des Arts Sucrés de Bailleul pour ses chocolats, P'tit



Colis de décembre 2020

Quinquin à Saint-Amand-les-Eaux pour ses limonades, la Brasserie Traditionnelle de L'avesnois à Le Quesnoy pour sa bière La Promme, le producteur des Bêtises de Cambrai Despigny à Fontaine-Notre-Dame ou encore les Biscuits du Vermandois à Bohain-en-Vermandois.

...mais également à l'international

Depuis 2005 et la loi Oudin-Santini, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement dans des pays en voie de développement. C'est notamment le cas de l'Association Inter'aide, qui est une ONG spécialisée en conception et réalisation de projets de développement dans des zones isolées, au bénéfice des populations locales les plus défavorisées.

Aujourd'hui, environ 60 projets consacrés à l'eau et à l'assainissement sont menés en Ethiopie, à Madagascar, à Haïti et au Mozambique par l'association Inter'aide. Tous entendent répondre à des problématiques similaires mais avec des contextes et des acteurs différents. Ainsi, ses interlocuteurs au Mozambique sont des chefs de tribus, tandis qu'en Ethiopie ce sont des élus pouvant être assimilés à nos maires. Le but premier de l'association dans chacun des projets est de densifier les points d'eau et travailler sur les questions d'hygiène et d'assainissement afin de réduire les maladies hydriques : choléra, dengue, paludisme, etc. Puisqu'il n'y a pas de « service public » de l'eau, il faut mettre en place des mécanismes avec différents acteurs afin d'assurer un service et permettre l'entretien des infrastructures. En somme : trouver dans chaque pays des méthodes qui peuvent progressivement être transférées aux acteurs locaux par une formation aux techniques adéquates.

Le projet basé en Ethiopie a vu le jour dans les années 1990, et l'enjeu était avant tout de travailler sur la question de la création de points d'eau et l'identification de sources fiables dans une zone restreinte. Dans les années 2000, le



Approvisionnement en eau

défi s'est globalisé pour pouvoir toucher d'autres districts de l'Éthiopie. Le projet auquel prend part financièrement le SIDEN-STAN se situe dans le district de Dramalo et étend les actions déjà engagées par la création de nouveaux points d'eau pour l'ensemble de la population ; 25% de la population éthiopienne ayant accès à l'eau potable, notre participation est cruciale pour le développement de l'ensemble de cette région. Le district de Dramalo se situe dans une zone montagneuse. Les zones montagneuses éthiopiennes rurales étant les plus peuplées (en moyenne, 300 habitants par km²), les acteurs locaux ont d'autant plus de difficultés à fournir ces territoires en eau en raison du terrain escarpé. Une commune rurale étant composée d'environ 5000 habitants, l'enjeu a alors été de former les artisans locaux et de faire le lien entre les élus et les fédérations d'usagers peu habitués à devoir payer pour un service en eau.

Au final, l'enjeu le plus grand est de travailler sur la qualité de l'eau pour grandement améliorer le quotidien des habitants tout en les sensibilisant : trouver une eau en quantité et en qualité est possible mais uniquement par la mutualisation des coûts que la création de points d'eau engendrera. Désormais, l'objectif de l'association est de mettre à l'échelle érabrique les actions déjà menées avec le Ministère de l'Eau Éthiopien. C'est pourquoi le mode de fonctionnement du SIDEN-STAN a fortement intéressé l'association par sa politique menée par les élus, pour les habitants.



Fontaine à eau en Éthiopie



Lagune de Lallang



À CHAQUE COMPÉTENCE SON EXPERT !

Nos compétences // Eau potable

Ludivine PICKAERT, Hydrogéologue

L'eau potable est la première compétence du SIDEN-SIAN, celle qui a donné naissance au SIDEN en 1950. Depuis 70 ans, les enjeux de « l'or bleu » ont évolué. Faisons un état des lieux de ceux-ci en 2020, avec Ludivine PICKAERT.



Ludivine PICKAERT, Hydrogéologue

Pouvez-vous nous présenter votre parcours et votre service ?

Je suis hydrogéologue chez Noréade depuis janvier 2013. Je travaille avec une équipe de quatre personnes qui ont chacune leur spécialité, toujours reliée autour de l'eau et/ou sa préservation. Nous sommes les garants de la quantité et la qualité de l'eau disponible sur nos forages existants et futurs.

Êtes-vous la responsable de l'acheminement de l'eau potable vers les abonnés ?

Mon travail se fait plutôt en amont. Comme une enquêtrice, je fais des recherches de nouvelles ressources en eau potable sur le terrain en rassemblant des informations qui peuvent être géographiques, géologiques et bibliographiques. Une fois que la potabilité d'une nappe est

évaluée, nous assurons la partie réglementaire du dossier d'intervention de prélèvement, puis réalisons les forages d'essais et analyses. Bien entendu, tout cela se fait sur une échelle de temps longue. Dix ans peuvent s'écouler entre les premières études et la naissance d'un forage. Ensuite, ce sont le bureau d'études et les Centres d'exploitation qui prennent généralement le relais.

Qu'est-ce qui conditionne la création d'un forage ?

Généralement, c'est l'identification d'un besoin supplémentaire (nouveaux territoires, développement économique) qui pousse à la création d'un forage. Ce besoin peut aussi être apporté parce qu'un forage existant a été abandonné suite à des problèmes de qualité. Pour assurer la continuité de la distribution en eau potable sur le secteur, il nous faut alors trouver un autre site et compenser le manque.



Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE



Forage de Rieulay

L'année 2020, marquée par la pandémie, a-t-elle été particulièrement différente pour votre service ?

Peu, car nous travaillons beaucoup en bureau. Bien sûr, il a fallu continuer à travailler dans une ambiance assez inédite mais on s'est rapidement adapté au télétravail.

Que reprenez-vous de 2020 ?

Nous nous sommes beaucoup investis sur la valorisation des eaux d'exhaure. Ce dossier est défendu par le SIDEN-SIAN depuis 2008 et, après trois années de sécheresses sévères, les autorités, aujourd'hui, s'y intéressent tout particulièrement. Pour rappel, la valorisation des eaux d'exhaure de carrière en eau potable se fait déjà depuis de nombreuses années en Belgique. Nous continuons également le travail engagé sur les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) en sensibilisant différents publics comme les maîtres ou les scolaires autour de la préservation de la ressource en eau. Enfin, nous avons pu avancer sur différents dossiers et la mise en service à venir de nouveaux forages.

LES CHIFFRES DE L'EAU POTABLE

284
FORAGES

320
RÉSERVOIRS

641
COMMUNES ADHÉRENTES

384 000
ABONNÉS EN EAU POTABLE

55,2
MILLIONS DE M³
D'EAU POTABLE DISTRIBUÉS

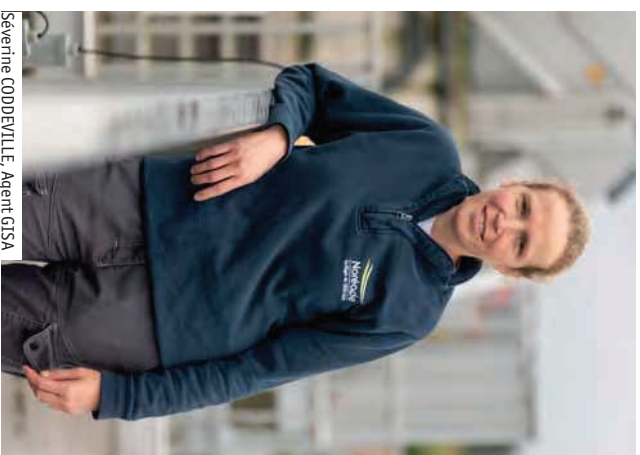
11 000 km
DE CONDUITES
DE DISTRIBUTION

35,9 M€
TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT PAYÉS

Nos compétences // Assainissement Collectif

Séverine CODDEVILLE, Agent GISA (Gestion Interne des Systèmes Assainissement)

Compétence du SIAN créé en 1971 puis du SIDEN-SIAN depuis 2009, l'assainissement collectif a connu une année particulière en 2020 avec la pandémie de Covid-19. Faisons un point sur la situation avec Séverine CODDEVILLE, conductrice de station d'épuration et agronome du Centre de Cassel depuis 2008.



Séverine CODDEVILLE, Agent GISA

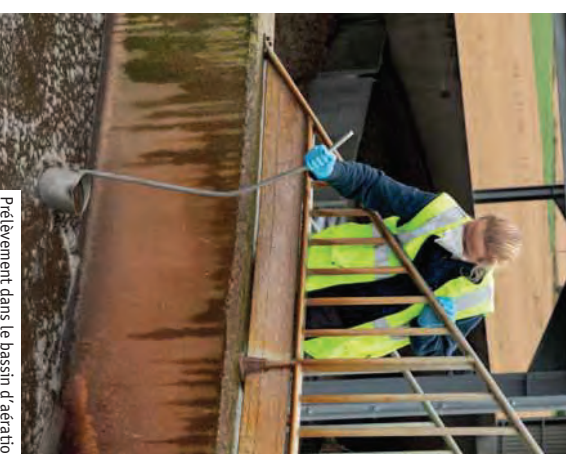
Pouvez-vous présenter vos missions au Centre de Cassel ?

J'occupe le poste d'agent GISA-Agronome (Gestion Interne des Systèmes Assainissement) au Centre de Cassel depuis 13 ans. Au sein de Noréade, chaque Centre d'exploitation a un agronome spécialisé qui a la charge de la gestion des épandages de boues. Les boues sont les déchets organiques issues de l'épuration de l'eau usée. Elles ont des vertus nutritives pour les sols, les plantes et cultures donc nous mettons en place des partenariats avec des agricul-

teurs afin de les épandre dans leurs champs. Je suis aussi responsable du transport des boues vers les parcelles de nos partenaires, de leur épandage et de leur conformité.

Sous quel schéma se déroule un épandage chez Noréade ?

Au Centre de Cassel, en incluant les mini-stations d'épuration ainsi que les lagunages, nous sommes responsables d'environ 50 stations d'épuration. En parallèle, nous avons réussi à établir des partenariats avec une trentaine d'agriculteurs destinataires des boues. Chaque station a son propre plan d'épandage et ses propres agriculteurs partenaires. Cela nous permet d'assurer une traçabilité



Prélèvement dans le bassin d'aération

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE



Prélèvement de boues solides pour analyse

sur les boues et de s'assurer qu'elles conviendront aux sols et cultures où elles seront épanchées. En tant qu'agronome, c'est mon rôle de vérifier que ces boues soient conformes, appropriées et qu'elles seront livrées au bon moment, généralement l'été.

Comment la crise sanitaire a-t-elle changé vos habitudes ?

Rapidement, nos protocoles ont évolué. Par précaution, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a indiqué dès avril 2020 qu'il était obligatoire d'hygiéniser les boues avant épanchage en agriculture car des « traces » de virus (et non le virus lui-même) pouvaient y être retrouvées. L'épandage de boues « liquides » était également proscrit alors qu'il concernait quatre de nos stations. Pour respecter ces consignes, nous avons dû faire passer les boues liquides de ces quatre stations par la station d'épuration de Wormhout, dotée d'une unité de déshydratation. Les boues ne pouvant pas être mélangées, cela a été un casse-tête logistique afin d'assurer la traçabilité et la continuité de notre service. Nous nous sommes néanmoins rapidement adaptés et dorénavant, nos boues sont chaulées (ajout de chaux) donc hygiénisées. Grâce à la confiance que nous accordent les agriculteurs, l'épandage a pu reprendre car la suppression de la partie liquide et l'ajout de chaux n'enlèvent rien aux vertus nutritives des boues. Avec la pandémie, les contrôles se sont aussi accentués. Le pH des boues hygiénisées est contrôlé chaque jour et une analyse microbiologique est réalisée chaque semaine afin de s'assurer de la bonne hygiénisation des boues sur chaque unité de déshydratation. Avant, il y avait une analyse mensuelle par station. D'autres changements ont également été visibles : nos tenues de sécurité ont évolué. Nous sommes aujourd'hui protégés de la tête aux pieds par des masques, gants et combinaisons.

Comment voyez-vous l'assainissement post-Covid ?

Aujourd'hui, alors qu'aucun agent de station d'épuration n'a été touché par la Covid-19 et qu'aucune contamination via la gestion des eaux usées n'a été avérée, le « principe de précaution » a provoqué l'hygiénisation et un contrôle accru de la qualité de nos boues. Je pense que cette nouvelle façon de faire va perdurer, ne serait-ce que pour être prêt en cas de nouvelle pandémie.

LES CHIFFRES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

282

STATIONS D'ÉPURATION

2 442

STATIONS DE POMPAGE

608

COMMUNES ADHÉRENTES

276 000

LOGEMENTS DESERVIS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

37,4

MILLIONS DE M³
D'EAU USÉE TRAITÉS

7 000 km

DE RÉSEAUX DE COLLECTE

39,5 M€

TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT PAYÉS

Nos compétences // Assainissement Non Collectif

Mathieu DEHOVE, Conseiller Assainissement

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est une importante compétence pour le SIDEN-SIAN, car ses communes adhérentes étant en majorité rurale, de nombreux logements ne peuvent et ne pourront jamais être raccordés au réseau d'assainissement collectif. Près de 30 000 installations sont concernées sur son territoire de compétence. Rencontre avec Mathieu DEHOVE, Conseiller en Assainissement à Avesnelles.



Mathieu DEHOVE, Conseiller Assainissement

Depuis quand êtes-vous Conseiller en Assainissement ?

Je le suis depuis janvier 2020 au Centre d'Avesnelles. Avant cela, j'étais maçon de voirie au Centre d'exploitation de Le Quesnoy depuis 2015.

Qu'aimiez-vous dans vos missions ?

Je trouve très intéressant le contact avec les abonnés et le rôle pédagogique que je peux avoir. Les personnes qui voient leurs installations être contrôlées ont généralement un déficit de connaissances sur l'ANNC. Mon rôle, au-delà de vérifier la conformité des installations, est de les rassurer et de leur indiquer les bonnes pratiques à avoir pour améliorer la situation.

Votre périmètre d'action est-il étendu ?

Nous sommes deux à occuper ce poste à Avesnelles pour 77 communes. Nous avons approximativement 5 900 installations à contrôler. Nous réalisons le tour des installations en quatre ans.

A quels types d'installation êtes-vous confronté ?

Il y en a trois en majorité : les fosses septiques, les micro-stations d'épuration et les filtres compacts. Ces deux derniers moyens sont assez nouveaux sur nos territoires donc nous y sommes peu confrontés mais, il est probable que nous en verrons de plus en plus. Nous pouvons aussi être amenés à contrôler des installations avec du filtrage par

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE



roseaux mais cette méthode, qui demande moins d'entretien, reste extrêmement rare. Il faut rappeler que la fosse septique est un prétraitement qui ne suffit pas pour épurer correctement les eaux usées du logement.

Comment se déroulent vos contrôles ?

Le propriétaire de l'installation reçoit un courrier où ma venue est annoncée. Il remplit ensuite une fiche déclarative sur l'état de son infrastructure et il y indique si elle est entretenue ou vidangée comme il se doit, preuve à l'appui. Une fois sur place, je suis un protocole bien défini. Tout d'abord, et même si nous avons les rapports des contrôles précédents, je préfère découvrir l'installation par moi-même le jour de l'intervention. Cela m'empêche de partir avec des certitudes qui pourraient s'avérer fausses. Après avoir pris connaissance de la consommation en eau du particulier afin de vérifier s'il n'y a pas de perdition, les cinq points à éclaircir sont :

- Les eaux usées sont-elles collectées ?
- Les eaux pluviales utilisent-elles bien un réseau dédié non relié à l'assainissement non collectif ?
- Le prétraitement est-il conforme ?
- Le traitement est-il conforme ?
- Le rejet en sortie de structure est-il maîtrisé ?

Et si l'installation est non conforme ?

Il y a deux cas de figure. Le premier, c'est que le propriétaire a une installation non conforme mais sans habitation

de travaux. Cela signifie que les aménagements n'auront lieu que lors d'une vente immobilière. La deuxième c'est qu'elle est non conforme et que les travaux doivent avoir lieu rapidement. Dans ce cas précis, c'est qu'il y a un réel risque. Si la réponse aux cinq questions est oui, alors l'installation est conforme et j'en informe le propriétaire. Il est important que mon expertise soit bonne car en cas de vente du bien, l'acheteur est obligatoirement informé de la conformité des installations par le notaire.

Comment voyez-vous votre métier évoluer ?

Je sais qu'il y aura toujours de l'Assainissement Non Collectif car il est impossible de relier tout le monde à nos réseaux liés aux stations d'épuration. Le métier s'adapte aux différentes réglementations et aux nouvelles installations comme il l'a toujours fait. Néanmoins, je pense que nous pourrions optimiser notre façon de travailler en axant vers plus de pédagogie envers les particuliers. Pour le voir de mes propres yeux, c'est généralement un manque de connaissances de ses propres infrastructures qui provoquent des défauts d'entretien.



Contrôle du raccordement des eaux usées d'une habitation

Nos compétences // Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Benoît DELASSUS

Technicien Autosurveillance Assainissement

Service public à caractère administratif, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines. Le SIDEN-SIAN est chargé de la création, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des dispositifs de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire des collectivités lui ayant transféré cette compétence. Benoît DELASSUS, Technicien Autosurveillance Assainissement chez Noréde depuis 2008, nous fait un état des lieux de la GEPU en 2020.

En quoi consistent vos missions chez Noréde ?

J'ai la charge de la mise en place de l'ensemble des moyens d'autosurveillance des réseaux d'assainissement. Avec les agents de terrain, j'aide ainsi à prévenir tout éventuel débordement des stations d'épuration dû à un afflux excédentaire d'eau de pluie, ce qui pourrait être néfaste pour la faune et la flore locale.

Quels sont vos outils pour prévenir ces éventuels débordements ?

Mes outils peuvent être des pluviomètres mesurant l'intensité des pluies et des équipements de réseaux sur les principaux déversoirs d'orage qui permettent de rejeter dans le milieu naturel les débits d'eau excédentaires. Nous avons 80 pluviomètres répartis sur l'ensemble du territoire et chaque station d'épuration de plus de 500 équivalents-habitants est dotée de déversoirs d'orage avec mesure de débit. Mon rôle est d'aider les Centres d'exploitation à analyser les données issues de ces installations pour optimiser le fonctionnement du réseau.

Depuis 2008, votre métier a-t-il évolué ?

En plus des évolutions réglementaires et technologiques, il a fortement évolué car le dérèglement climatique provoque des pluies de plus en plus soudaines, violentes et courtes. De ce fait, les eaux de pluies s'engouffrent dans nos réseaux et se mêlent aux eaux usées. Les déversoirs d'orage tentent de réguler ce flux avant l'arrivée en station mais des surverses importantes peuvent survenir.



Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE



Contrôle du débit en sortie de poteau

Les pompiers sont vos interlocuteurs privilégiés ?

Selon la commune où j'interviens, je travaille principalement avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) via des contacts dans les groupements SDIS du Douaisis ou de Lille. Quand un nouveau poteau est installé, je dois les contacter afin qu'ils puissent venir vérifier et réceptionner l'installation. Lorsqu'un poteau est indisponible, je dois les prévenir afin qu'ils puissent adapter leur matériel d'intervention. Je les préviens généralement par e-mail. Les pompiers doivent aussi me prévenir lorsqu'ils utilisent une citerne, cela nous permet de procéder à son remplissage dans les plus brefs délais.

Comment se décide l'implantation des poteaux ou citernes incendie ?

Nous sommes tenus de respecter la réglementation à ce sujet. Celle-ci a dernièrement changé et nous devons installer dorénavant des poteaux incendie tous les 400 mètres dans les communes adhérentes. Si les poteaux incendie sont dédiés à des maisons isolées alors nous les espaçons de 200 mètres. La raison est simple : les tuyaux d'intervention des pompiers mesurent 200 mètres. Les réglementations peuvent changer d'un département à l'autre. Comme je travaille uniquement avec le SDIS du Nord, mes règles ne changent pas. Cependant, pour mes collègues travaillant avec le SDIS du Nord et celui du Pas-de-Calais, je sais qu'ils doivent s'adapter car la réglementation est différente.

L'année 2020 a-t-elle été particulière pour vous du fait de la pandémie ?

L'année 2020 a été particulière mais du fait de la sécheresse. La pandémie n'a pas modifié mon travail excepté, comme tout le monde, avec l'apparition des règles sanitaires. Le vrai problème est la sécheresse qui rend impossible les essais des poteaux incendie dans une logique d'économie d'eau. En 2020, elle a duré trois mois, ce sont donc à peu près 175 poteaux qui n'ont pas pu être vérifiés. Pour rattraper ce retard, j'ai été rejoint dans mes missions par un nouveau collègue afin de finir les contrôles dans les temps impartis.

**LES CHIFFRES
DE LA DEFENSE
E TERRE RE CONTRE
L'INCENDIE**

473

COMMUNES ADHÉRENTES

800

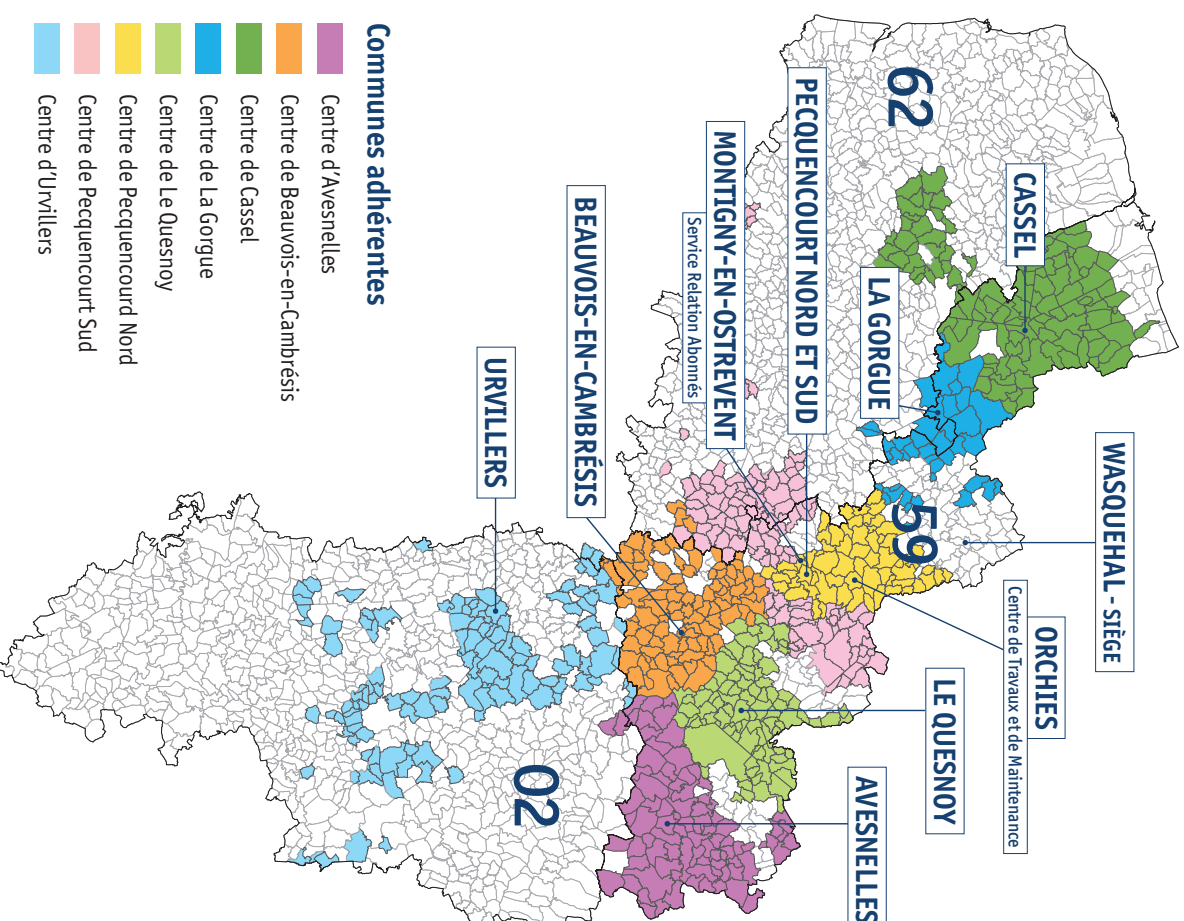
POINTS D'EAU INCENDIE



Fermeture du poteau incendie

Carte du territoire

Nos Centres, où pouvez-vous nous trouver ?



NOUS CONTACTER

WASQUEHAL - SIÈGE

23, avenue de la Marne - CS 90101
59443 WASQUEHAL CEDEX
Contact : 03.20.66.43.43
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

AVESNELLES

51, route d'Étreoungt (RN2) - CS 20113
Avesnelles - 59361 AVESNES-SUR-HELPE
Contact : 03.27.56.11.11
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

LE QUESNOY

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007
59530 LE QUESNOY
Contact : 03.27.20.50.50
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

Le Jeune Bois - CS 60015
59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
Contact : 03.27.76.55.30
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

PECQUENCOURT NORD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 52500
59146 PECQUENCOURT
Contact : 03.27.99.80.00
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

CASSEL

La Cornette - CS 70250
59670 CASSEL
Contact : 03.28.42.43.33
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

PECQUENCOURT SUD

37 rue d'Estienne d'Orves - TSA 62501
59146 PECQUENCOURT
Contact : 03.27.99.80.20
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

LA GORGUE

736, rue de la Lys - CS 60018
59253 LA GORGUE
Contact : 03.28.43.89.20
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h

URVILLERS

ZAC de l'Épinette - URVILLERS
CS 60022 - Rue des terres Notre
02690 ESSIGNY-LE-GRAND
Contact : 03.23.04.56.00
Du Lundi au Vendredi :
8h à 12h et de 13h30 à 17h



Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39



RECETTES D'EXPLOITATION (EAU)	75.5 M€	RECETTES D'EXPLOITATION (ASSAINISSEMENT / GEPU)	80.8 M€	<p>RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2020</p>	
EAU POTABLE COMMUNES	641	ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNES	608		
ABONNÉS EN EAU POTABLE	384 000	LOGEMENTS DRESSERVIS EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF	276 000		
MILLIONS DE M ³ D'EAU POTABLE DISTRIBUÉS	55.2	MILLIONS DE M ³ D'EAU USÉE TRAITÉES	37.4		
DE CONDUITES DE DISTRIBUTION	11 000 km	DE RÉSEAUX DE COLLECTE	7 000 km	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF COMMUNES	518
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	35.9 M€	TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	39.5 M€	EAUX PLUVIALES COMMUNES	520
EAU : 2.22 €	ASSAINISSEMENT : 2.80 €	5.02 € TTC/m³		DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE COMMUNES	473
POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120M ³ /AN				POINTS D'EAU INCENDIE	11 800

SOMMAIRE

LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NORADE	4
PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE	5
Carte des communes adhérentes	8
LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	9
3.1. Les communes et leurs unités de distribution	10
3.2. Les communes et leur réseau de distribution	12
3.3. Tarification et recettes du service	14
3.4. Financement des investissements du service	15
3.5. Les programmes d'investissement du service	15
3.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau	16
LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE	17
4.1. Les ouvrages de défense incendie	17
4.2. Tarification et recettes du service	17
5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
5.1. Les communes et leurs agglomérations d'assainissement	18
5.2. Les communes et leur réseau d'assainissement collectif	22
5.3. Tarification et recettes du service	25
5.4. Financement des investissements du service	26
5.5. Les programmes d'investissement du service	26
5.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau au titre du service d'assainissement	27
6. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES	27
6.1. Tarification et recettes du service	27
7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	28
7.1. Les indicateurs du service d'assainissement non collectif	28
7.2. Activités du service d'assainissement non collectif	28
7.3. Tarification et recettes du service	28
8. LA FACTURE TYPE	30
9. SYNTHÈSE DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES	32
9.1. Les indicateurs du service public de distribution d'eau potable	32
9.2. Les indicateurs du service public d'assainissement collectif	33
9.3. Les indicateurs du service public d'assainissement non collectif	33
ANNEXES (Disponibles sur notre site internet)	34

La notice «redevances» de l'agence de l'eau est disponible en annexe du livret envoyé à chaque commune, ainsi que dans les annexes de la synthèse et sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/services/fracture/noreage>

Version 10/09/2021

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NORADE EAU ET NORADE ASSAINISSEMENT

Le SIDEN-SIAN est un syndicat mixte fermé portant plusieurs compétences à la carte relatives au cycle de l'eau :

- Production et distribution d'eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Défense extérieure contre l'incendie
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

Son histoire débute en 1950 avec la création du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) et en 1971 avec la création du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) : une fusion des deux syndicats a été finalisée en 2009 pour former le SIDEN-SIAN.

Le SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical de 135 élus représentant le territoire de compétence qui se réunit au moins 4 fois par an, ainsi qu'un Bureau Syndical de 40 membres. Le SIDEN-SIAN a mis en place une Commission d'Appels d'Offres (CAO) ainsi qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CSPPL) avec des associations représentant les abonnés.

Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, le SIDEN-SIAN est doté depuis le 1^{er} juillet 2019 de deux régies à simple autonomie financière :

SIDEN-SIAN Noreda Eau et SIDEN-SIAN Noreda Assainissement.

Les régies Noreda ont pour mission de fournir en permanence aux abonnés une eau respectant les critères de potabilité avec un accès au service pour tous. Elles agissent également pour la préservation du milieu naturel et notamment des ressources en eau en assurant la collecte et le traitement des eaux usées.

NOTRE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Permettre aux communes, quelle que soit leur taille, de disposer des capacités techniques et financières nécessaires au développement et au maintien d'un service public de distribution d'eau potable et d'assainissement au plus juste prix. Pour ce faire, nous réalisons de véritables investissements d'ouvrages publics d'intérêt général.

NOS ENGAGEMENTS

Intérêt général
Qualité et continuité de service
Transparence vis à vis du service rendu
Proximité

NOS PRINCIPES D'ACTION

Solidarité Intercommunale
Transfert complet des compétences (Maîtrise d'ouvrage et exploitation)
Préférence tarifaire
Exploitation directe des services (Régies SIDEN-SIAN Noreda Eau et SIDEN-SIAN Noreda Assainissement)

La direction générale et les services supports sont situés à WASQUEHAL. Le territoire de compétence regroupant les 739 communes adhérentes est couvert par 8 Centres d'Exploitation situés à AVESNELLES, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, CASSEL, LA GORGUE, LE QUESNOY, PECQUENCOURT NORD, PECQUENCOURT SUD et URVILLERS. Un centre de travaux à ORCHIES, ainsi qu'un Service Relation Abonnés à MONTIGNY-EN-OSTREVENT, installé en septembre 2020, viennent compléter le dispositif. (Voir carte page 8)

Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le



ID : 059-200030633-20211008-2021-82-DE

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE

739 communes du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme font confiance au SIDEN-SIAN pour leur service d'eau potable et/ou leur service d'assainissement et font de notre syndicat le plus vaste d'assainissement, en nombre de communes adhérentes, intervenant dans ces domaines en France.

Le nombre de communes adhérentes au SIDEN-SIAN par compétence transférée est le suivant :

Compétences transférées	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Communes exploitées par Nordeade	Communes sous contrats de D.S.P.
Eau Potable (Production-Distribution)	619	641 (+22)	629	12
Assainissement Collectif	618	608 (-10)	585	23
Assainissement Non Collectif	516	518 (+2)	513	5
Gestion des Eaux Pluviales	531	520 (-11)	515	5
Défense Extérieure Contre l'Incendie	458	473 (+15)	473	-

Le 1^{er} juillet 2020, retrait de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux suite à la restitution de la compétence Assainissement Collectif à ses communes membres (ANIZY-LE-GRAND, BASSOLES-AULERS, BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAYIN, BRANCCOURT-EN-LAONNOIS, CHAILLEVOIS, MERLEUX-ET-FOUQUEROLLES, MONTBAYIN, PINON, PRÉMONTRE, ROYAUCOURT-ET-CHAILVET, SUZY, URCEL, VAUXAILLON et WISSIGNICOURT).

Chaque commune de ces communes doit désormais délibérer pour ré-adhérer au SIDEN-SIAN, comme l'a fait VAUXAILLON.

Extension du périmètre d'intervention - Accroissement d'activité des Régies

Communes	Population INSEE 2017	Compétence	Date adhésion
BERTRY (59)	2 214	A.C., A.N.C., G.E.P.U	01/01/2020
BETHENCOURT (59)	740	A.C., A.N.C., G.E.P.U	01/01/2020
FREMICOURT (62)	250	A.C.	01/01/2020
MILLONFOSSÉ (59)	727	G.E.P.U	01/01/2020

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)		
Communes (Département)	Population INSEE 2017	Date adhésion
BANTOUZELLE (59)	432	01/01/2020
BEAUBAIN (59)	234	01/01/2020
BEUVRY-LA-FORÊT (59)	2 786	01/01/2020
BOIRY-NOTRE-DAME (62)	460	01/01/2020
BOUCHAIN (59)	3 991	01/01/2020
BOURSIES (59)	399	01/01/2020
BOUSIÈRES-EN-CAMBRESIS (59)	426	01/01/2020
BRANCCOURT-LE-GRAND (02)	578	01/01/2020
CAMPHIN-EN-CAREMBULT (59)	1 680	01/01/2020
HORDAIN (59)	1 401	01/01/2020
NOREUIL (62)	162	01/01/2020
ORCHIES (59)	8 987	01/01/2020
POTELLE (59)	399	01/01/2020
PRADÈLLES (59)	393	01/01/2020
SAINTE-MOMÈLINE (59)	474	01/01/2020

Service Public d'Eau Potable			
Communes (Département)	Population INSEE 2017	Date adhésion	Adhérent via
ARLEUX-EN-GOHELLE (62)	873	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
BOUSIÈRES-EN-CAMBRESIS (59)	426	01/01/2020	C.A. du Caudrésis et du Catésis
CHIVY-LES-ETOUVELLES (02)	515	01/01/2020	C.A. du Pays de Laon
CORBEHEM (62)	2 384	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
COUCY-LES-ÉPES (02)	636	01/01/2020	Commune
COURTIRZY-ET-FUSSIIGNY (02)	67	01/01/2020	Commune
ÉPES (02)	431	01/01/2020	C.A. du Pays de Laon
ÉTOUVELLES (02)	221	01/01/2020	C.A. du Pays de Laon
FRESNES-LES-MONTAUBAIN (62)	579	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
FRESNOY-EN-GOHELLE (62)	219	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
INCHY-EN-ARTOIS (62)	633	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
IZEL-LES-ÉQUECHIN (62)	1 021	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
LAAL-EN-LAONNOIS (02)	254	01/01/2020	C.A. du Pays de Laon
MARCHAIS (02)	438	01/01/2020	Commune
MAUREGNY-EN-HAÏNE (02)	424	01/01/2020	Commune
MONTAIGU (02)	771	01/01/2020	Commune
MORBECQUE (59)	2 581	01/01/2020	Commune
NOUVION-LE-VINEUX (02)	168	01/01/2020	C.A. du Pays de Laon
OPPY (62)	408	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
PRONVILLE-EN-ARTOIS (62)	328	01/01/2020	C.C. Osartis-Marquion
RUMILLY-EN-CAMBRESIS (59)	1 478	01/01/2020	C.A. de Cambrai
SAMOISSY (02)	391	01/01/2020	C.A. du Pays de Laon

Les communes d'ARLEUX-EN-GOHELLE (62) et OPPY (62) ont adhéré avec un contrat de DSP en cours.

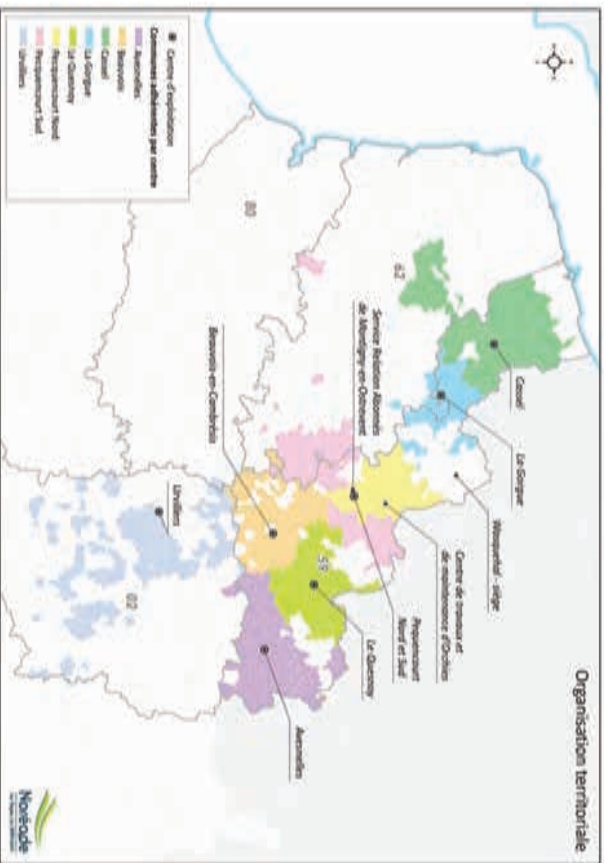
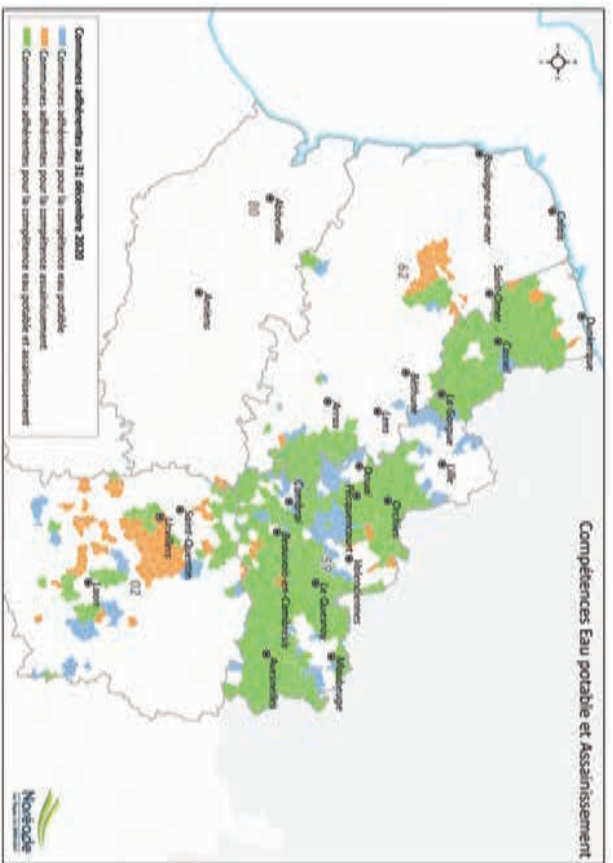
Soit un poids total de population de 14 379 habitants concernant la compétence Eau Potable repris en exploitation en 2020 par la Régie SIDEN-SIAN Nordeade Eau.

Communes en Délégation de Service Public
 Certains territoires sont gérés dans le cadre des contrats de délégation conclus avant la date d'adhésion au SIAN (Tableau trié par compétence et par date d'échéance du contrat) :

Communes	Structure Intercommunale d'origine au 01/01/2021	Population INSEE 2017	Exploitant du service	Echéance du contrat
Vice Public d'Eau Potable : 13 communes				
		TOTAL : 51 344		
SERAIN *		414	SAUR	13/02/2020
AVELIN		2 724	SUEZ	31/12/2021
POINT-A-MARCO		2 968	SUEZ	31/12/2021
AMPHIN-EN-CAREMBAUT	Communauté de Communes Pévèle Carembaut	1 680	SUEZ	31/12/2021
PHALEMPIN		4 769	SUEZ	31/12/2021
OSTRICOURT		5 399	SUEZ	31/12/2021
THUMERIES		3 931	SUEZ	31/12/2021
SOMAIN	Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	12 232	Veolia Eau	31/12/2022
CAUDRY	Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis	14 739	SADÉ	30/06/2023
BOIRY-NOTRE-DAME	Communauté de Communes OSARTIS Marquion	460	Veolia Eau	31/12/2023
PELYES		747	Veolia Eau	31/12/2023
OPRY **	Communauté de Communes OSARTIS Marquion	408	Veolia Eau	09/01/2028
ARLEUX-EN-GOHELLE **		873	Veolia Eau	08/03/2036
Service Public d'Assainissement Collectif : 23 communes				
		TOTAL : 73 230		
CAMPHIN-EN-CAREMBAUT	Communauté de Communes Pévèle Carembaut	1 680	SUEZ	31/12/2021
PHALEMPIN		4 769	SUEZ	31/12/2021
CHEVY		780	SUEZ	31/12/2024
GONDECOURT	Communauté de Communes Pévèle Carembaut	4 097	SUEZ	31/12/2024
HERRIN		427		
ANICHE		10 348		
AUBERCHICOURT		4 480		
BRULLE-LEZ-MARCHIENNES		1 352		
ECAILLON		1 952		
HORNAING		3 576		
LEMARDE		2 447		
LOFFRE		743		
MARCHIENNES	Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent	4 652	Veolia Eau	31/12/2026
MASNY		4 190		
MONCHECOURT		2 523		
MONTIGNY-EN-OSTREVENT		4 838		
SOMAIN		12 232		
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES		535		
VRED		1 394		
WANDIGNIES-HAMAGE		1 318		
WARLAING		596		
MORBEQUE		2 581	SUEZ	31/03/2027
STENEBECQUE		1 720		

* La commune de SERAIN (O2) a été reprise en exploitation en février 2020, à l'issue de son contrat de DSP
 ** Adhésion en 2020

Carte des communes adhérentes au SIDEN-SIAN



LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Patrimoine Eau Potable du SIDEN-SIAN au 31/12/2020 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2020
Ouvrages de production d'eau potable	284
Unités de traitement d'eau potable	28
Ouvrages de stockage (Réservoirs et citernes)	320
Linéaire de canalisation d'eau potable	10 992 km

Indicateur	2017	2018	2019	2020
	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année (recensement INSEE 2017 pour l'année 2020)	880 368	921 081	926 296

Indicateur	2017	2018	2019	2020
	P155.1 Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1,34	1,23	1,59

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'eau potable pour l'année 2020 s'élève à 429 pour 383 516 abonnés (pour rappel en 2019, il y avait 578 réclamations)

3.1. Les communes et leurs unités de distribution

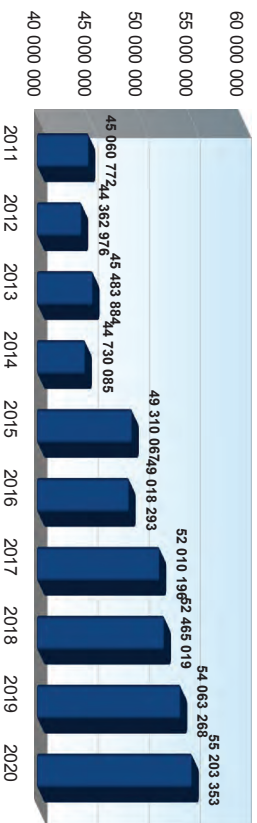
Le territoire desservi par le SIDEN-SIAN en eau potable est divisé en Unités de Distribution Intercommunales (UDI). Chaque UDI est un secteur de distribution d'eau potable dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Cette eau peut être issue de points de production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN Nordéde Eau, de transferts venant d'autres UDI ou d'achats d'eau en gros auprès d'autres collectivités.

Le bilan de la production d'eau potable des UDI en 2020

Nombre des U.D.I.	220
Volume d'eau traitée produit en 2020	48 835 396 m ³
Volume d'eau acheté en gros en 2020	6 367 957 m ³
Volume d'eau vendu en gros en 2020	2 226 257 m ³

L'évolution des volumes mis en distribution dans les UDI (période 2011 - 2020)

Total en m³ des volumes d'eau traitée produits et des volumes d'achat d'eau en gros.



La protection de la ressource en eau potable

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est déterminé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon l'indicateur de performance ci-dessous.

Indicateur	2017	2018	2019	2020
	P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,28	72,06	71,89

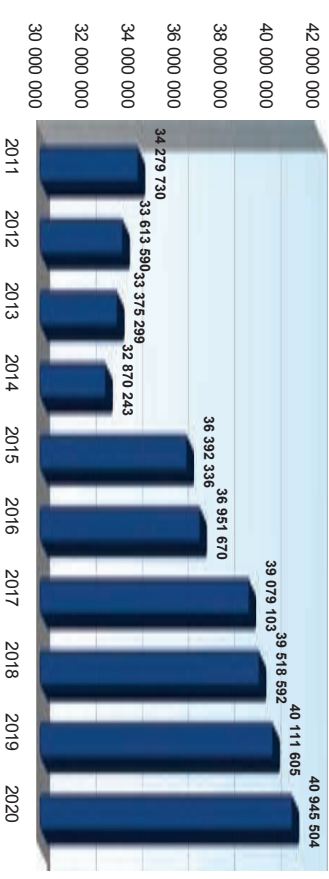
L'évolution de cet indicateur ne tient pas uniquement compte de l'avancement de la protection de la ressource en eau mais est également tributaire de l'état des ouvrages de production repris dans le cadre d'adhésion de nouvelles communes, souvent avec des forages moins bien protégés, ce qui explique sa variation, bien que les captages aient un niveau croissant de protection.

La performance des réseaux de distribution d'eau potable

Le bilan des volumes relatifs à la production d'eau potable

Volumes 2020	Total / m ³
	Volume d'eau potable vendu au cours de l'exercice
Volume consommé sans comptage (essais incendie)	167 960
Volume d'eau de service des installations de production	454 270
Volumes de service (Purgé, nettoyage réservoirs, analyseurs de chlore...)	512 534
Volume de vente d'eau en gros	2 226 257
Volume d'eau traitée produite	48 835 396
Volume d'achat d'eau en gros	6 367 957

L'évolution des volumes d'eau vendus sur la période 2011 - 2020



Total en m³ des Volumes d'eau potable vendus et des Volumes de vente d'eau en gros. L'augmentation du volume d'eau vendu a partir de 2015 est proportionnelle à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Eau prélevée en 2020	Volume en m ³
Eau souterraine prélevée (99,47 %)	49 027 178
Eau superficielle prélevée (0,53 %)	262 488
Total	49 289 666

Performance des réseaux de distribution de la Régie SIDEN-SIAN Norède Eau

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P103.3 Rendement du réseau de distribution (%)	76,41	76,60	76,69	75,42
<i>Prévision de nouvelles communes pouvant présenter un rendement médiocre pour faire fléchir à la baisse cet indicateur. L'indicateur est aussi impacté par la crise sanitaire COVID-19 avec un taux de lecture des compteurs abominés plus faible et la prise en compte d'extraditions sur une partie des consommations plus importantes qu'habituellement.</i>				
Indicateur				
	2017	2018	2019	2020
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /Km/jour)	3,36	3,31	3,39	3,52
Indicateur				
	2017	2018	2019	2020
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /Km/jour)	3,54	3,48	3,73	3,69

La qualité de l'eau potable distribuée

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P101.1 Taux de conformité microbiologique (%)	99,98	99,96	99,95	99,99

Sur 15 249 paramètres microbiologiques analysés, 1 a été déclaré non conforme.

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P102.1 Taux de conformité physico-chimique (%)	99,86	99,79	99,90	99,88

Sur 223 707 paramètres physico-chimiques analysés, 262 ont été déclarés non conformes.

Les résultats des contrôles sanitaires officiels témoignent d'une très bonne qualité microbiologique et physico-chimique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation actuelle.

Les taux de conformité inférieurs à 100% sont dus à des dépassements ponctuels solutionnés ou en cours de résolution par des actions correctives systématiques et immédiates.

Les ouvrages de stockage d'eau potable dans les UDI

Les dates de nettoyage et désinfection des ouvrages de stockage sont reprises en annexe du rapport.

En 2020, sur les 320 réservoirs et citernes :

- 24 réservoirs n'ont pu être nettoyés pour diverses causes : problème d'accès, travaux en cours, rénovation prévue...
- 24 réservoirs n'ont pu être nettoyés pour cause de sécheresse suite à la parution des arrêtés préfectoraux dans le département du Nord : arrêté du 16/06/2020 qui interdit les nettoyages (Yser, Scarpe Amont, Sensée, Escaut et Sambre) jusqu'au 31/07/2020 et arrêté du 11/08/2020 qui interdit les nettoyages (Yser, Scarpe Amont, Sensée, Escaut et Sambre, Marque Deule) jusqu'au 15/09/2020.

Ouvrages de stockage des communes adhérentes

Nombre d'ouvrages de stockage d'eau potable au 31/12/2020	320
Volume total de stockage	171 411 m ³

3.2. Les communes et leur réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

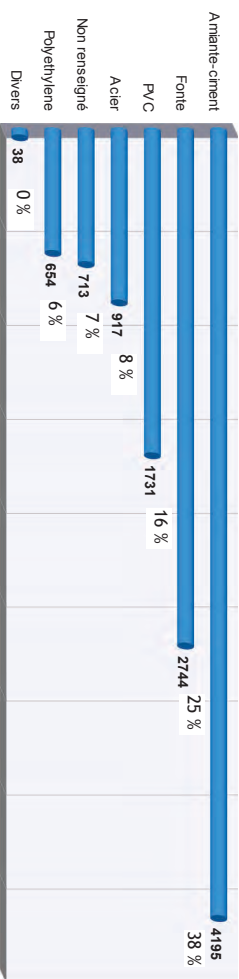
L'indicateur P103.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

Conditions	Points
A Existence d'un plan des réseaux Procédure de mise à jour des plans	10 / 10 5 / 5
B Inventaire des réseaux avec les diamètres, les matériaux Les plans précisent la localisation des ouvrages amonts (vannes, ventouses, purges...) Existence et mise à jour annuel des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages	15 / 15 12 / 15 10 / 10
C Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur Un document identifie les secteurs ou ont été réalisées des recherches de fuite Maintenance à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (réparations, travaux, ...)	10 / 10 10 / 10 10 / 10 10 / 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0 / 5

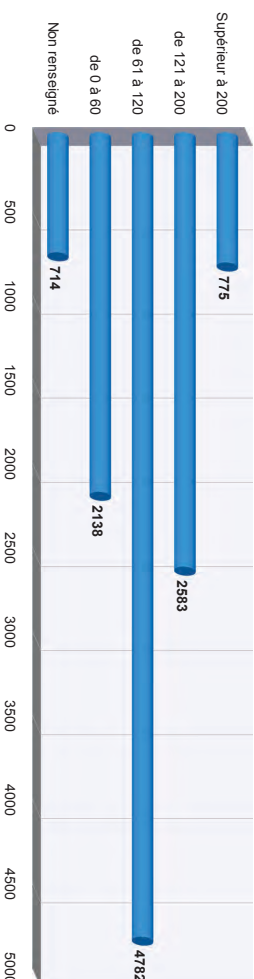
L'obtention des 15 points en A est nécessaire pour ajouter les points de la section B
L'obtention des 40 points en A + B est nécessaire pour ajouter les points de la section C

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable /120	102	102	102	102

Répartition des matériaux des canalisations par Km de réseau



Répartition des diamètres des canalisations en millimètre par Km de réseau



Inventaire des réseaux et les branchements d'eau potable

Nombre total de branchements d'eau potable (Branchements actifs)	406 965
Linéaire total des réseaux de distribution d'eau potable	10 992 km (patrimoine SIDEN-SIAN) 10 639 km (exploités par la Régie SIDEN-SIAN Nordéade Eau)

branchements plomb

2020, 684 remplacements de branchement en plomb ont été effectués et 313 nouveaux branchements plomb ont été identifiés, notamment dans les communes adhérentes en 2020.

Nombre de branchements actifs au 31/12/2019	684	Evolution	Nombre de nouveaux branchements identifiés en 2020
19 181	-3,6 %	313	
Nombre de branchements actifs au 31/12/2020 : 18 810 (soit 4,6 % des branchements)			

activités du service eau potable en nombre d'interventions dans les communes

Types	Nombre d'interventions en 2020
Réparation et maintenance sur réseaux de distribution d'eau potable	3 645
Réparation et maintenance sur branchements d'eau potable	9 727
Renouvellement de systèmes de comptage	18 779

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 abonnés	2,45	2,03	2,37	2,17
D151 Délai maximal d'ouverture de branchements existants / jours	3	3	3	3
P152.1 Taux de respect du délai d'ouverture des branchements (%)	98,45	99,13	99,01	99,68

Le volume d'eau consommé dans les communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Nordéade Eau

Nature des branchements	Volumes consommés 2020 en m ³
Domestiques	30 521 682
Industriels	4 399 926
Agriculteurs	2 241 145
Vente d'eau en gros	2 226 257
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	680 508
Administrations (Collège, Lycées, ...)	875 986
Total des volumes consommés	40 945 504

Le nombre d'abonnés des communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Nordéade Eau

Nature des branchements	Nombre d'abonnés 2020
Domestiques	369 926
Agriculteurs	7 491
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	5 052
Industriels	648
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	355
Vente d'eau en gros	44
Total du nombre d'abonnés	383 516

La consommation moyenne par ménage (abonnés de type domestiques) est de 82,5 m³ en 2020

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation des ménages (m ³)	80,1	81,5	80,9	81,4	82,5

Evolution des nombres d'abonnés sur la période 2011 - 2020 (+24,4 % en 10 ans)



La forte augmentation du nombre d'abonnés en 2015 s'explique par la reprise d'exploitation directe d'un nombre important de communes déjà adhérentes depuis plusieurs années, en plus de nouvelles adhésions, ainsi que de l'accroissement naturel du nombre d'habitations dans les communes adhérentes.

3.3. Tarification et recettes du service

Tarification du service d'eau potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 17/12/2020 fixant les frais d'accès au service (Série de prix)

Tarifs du service d'eau potable	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT (Compteur calibre 15)	3,45	3,47	0,5 %
Partie proportionnelle en € HT par m ³	1,317	1,324	0,5 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) en € HT	0,090	0,080	-11,1 %
Redevance de pollution (Agence de l'Eau) en € HT	0,350	0,350	0 %
T.V.A	5,5 %	5,5 %	0 %

Tarifs du service d'eau potable	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Frais d'accès au service en € HT (Réf 0701103)	40,60	40,80	0,5 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2018	2019	2020	2021
D102 Prix € TTC du service public de distribution d'eau potable au 1 ^{er} janvier	2,25	2,21	2,22	2,22

Recettes du service d'eau potable

Recettes du service d'eau potable	2020 (M€)	2019 (M€)	Variation (M€)
Vente d'eau	64,2	63,9	0,3
Prestations de services	13%	9,6	0,4
Recettes diverses	1%	2,1	-1,2
Production immobilisée	1%	0,6	-0,2
Recettes totales	100%	75,5	-0,7

* En 2020, prise en compte du chapitre 23 et 21 (sauf 2183), alors qu'en 2019, chapitre 23 uniquement

4. Financement des investissements du service

Financements financiers

Service Eau Potable	2019	2020
Montant financier HT des travaux payés pendant le dernier exercice / M€	29,1	35,9*
Montant des subventions / M€	3,3	4,0

Etat de la dette du service

Service Eau Potable	2019		2020	
	En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€	En capital / M€	En cours de la dette au cours de l'exercice / €	En intérêts / M€
Montant remboursé au cours de l'exercice / €	29,3	3,2	1,0	0,9

P153.2	Indicateur	2017	2018	2019	2020
		Durée de déduction de la dette en années	1,1	0,9	1,0

Dotations aux amortissements : 16,3 M€ (Net)

Auto-financement

Service Eau Potable	2019		2020	
	Auto-financement net du service en M€	26,8	25,3	
Auto-financement brut du service en M€	30,0	28,4		

3.5. Les programmes d'investissement du service d'eau potable

Présentation des programmes pluriannuels de travaux Eau Potable adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (Autorisation de programme)

- **Délibération du 17/12/2020** fixant les programmes du service d'eau potable

Programme pluriannuel d'investissement 2021-2026	Montant AP 2021 en M€
Autorisation de Programme « Ressources en eau et traitement »	1,9
Autorisation de Programme « Sécurisations et Interconnexions »	7,6
Autorisation de Programme « Réseaux de distribution »	25,0
Autorisation de Programme « Réservoirs et citernes »	2,5
TOTAL AP Eau	37,0
Autorisation de Programme « Bâtiments administratifs »	1,6
Depenses d'équipements hors programme de travaux (Compteurs radio relevés, etc...)	7,8

Le détail de travaux prévus se trouve en annexe de la délibération et dans l'annexe 13.

Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Années	2016	2017	2018	2019	2020
	Linéaire total des réseaux (km)	9 905,782	10 249,970	10 677,036	10 767,842
Linéaire renouvelé (km)	59,022	44,154	61,438	53,769	53,233

P107.2	Indicateur	2017	2018	2019	2020
		Taux moyen de renouvellement des réseaux Eau Potable (%)	0,38	0,42	0,47

3.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

P109.0	Indicateur	2017	2018	2019	2020
		Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité eau potable (€/m3)	0,002638	0,001961	0,001581

En 2020, 32 922,67 € ont été versés à un fond de solidarité eau ou équivalent (pour rappel en 2019, 59 855,63 € ont été versés).

P154.0	Indicateur	2017	2018	2019	2020
		Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,87	3,16	3,45

L'augmentation constatée du taux d'impayés correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés.

Opérations de coopération décentralisée

Les délibérations suivantes ont été prises dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales :

Date de délibération	Intitulé et Bénéficiaire	Montant
13/02/2020	Soutien au projet de l'association « Grain de Sénévé » dans le village d'Agotime-Vakpo au Togo	3 922 €
13/02/2020	Soutien au projet de l'association « Grain de Sénévé » dans le village d'Ampihienou au Togo	3 922 €
13/02/2020	Soutien au projet de l'association « Grain de Sénévé » dans le village de Kpétsu Dogo Kapé au Togo	3 922 €
09/07/2020	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'association Inter'Aide pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le District de Daromalo au sud de l'Ethiopie	5 371 € par an pendant 3 ans

La Défense Extérieure Contre l'Incendie

31/12/2020, 473 communes avaient transféré leur compétence DECI au SIDEN-SIAN.

1. Les ouvrages de défense incendie des communes

Ouvrages	Nombre (décembre 2020)
Poteaux et Bouches d'incendie	11 287
Citermes, réserves incendie et points d'aspiration	510
Interventions sur les ouvrages de défense incendie	
Types	Nombre (Année 2020)
Campagne de pesage des hydrants	5 342
Réponses aux permis de construire (PC, PA et CU*)	2 953
Campagne d'entretien des accès	6 563
Campagne d'entretien de la signalisation	3 749
Petites réparations d'hydrants	108
Réparations d'hydrants	119
Remises à niveau d'hydrants	17
Renouvellements d'hydrants	139
Créations d'hydrants	37
<i>Nombre total d'interventions sur les ouvrages</i>	
	19 027

* PC, PA et CU : permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisation

4.2. Tarification - autofinancement net et dépenses d'équipement

Ce service est financé par des cotisations communales. Le tarif 2021 du service a été fixé par la Délibération du 17/12/2020 : ce tarif de 5,00 € TTC par habitant est resté identique depuis 2016.

Tarification du service

Tarif du service	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Cotisation DECI au SIDEN-SIAN par habitant en € TTC	5,00	5,00	0 %

Autofinancement net

Poste	Montant en M€
Recettes exploitation du service (Cotisations syndicales)	3,1
Dépenses d'exploitation du service	0,8
Annuité d'emprunts	0
Autofinancement net	2,3

Répartition des dépenses

Les dépenses d'équipements hors programmes de travaux (création et renouvellement d'hydrants) se sont élevées à 0,5 M€.

Les dépenses d'équipements sur programmes de travaux (citermes incendie) se sont élevées à 1,0 M€.

La capacité d'autofinancement non utilisée en 2020 servira à financer les autorisations de programmes d'investissements en cours.

5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le patrimoine assainissement du SIDEN-SIAN au 31/12/2020 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2020
Stations d'épuration	282
Stations de pompage d'eaux usées	2 442
Linéaire de canalisations d'assainissement (séparatif, unitaire et pluvial)	7 002 km

Indicateur	2017	2018	2019	2020
D201 Estimation du nombre d'habitants desservis	566 767	628 338	634 492	633 024

Nota : La baisse 2019-2020 est liée au retrait provisoire des communes de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux pour 5 356 habitants desservis.

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P258.1 Taux de réclamations pour 1000 abonnés	0,81	0,67	0,61	0,65

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'assainissement collectif pour l'année 2020 s'élève à 178 pour 275 979 abonnés (pour rappel en 2019, il y avait 168 réclamations).

5.1. Les communes et leurs agglomérations d'assainissement

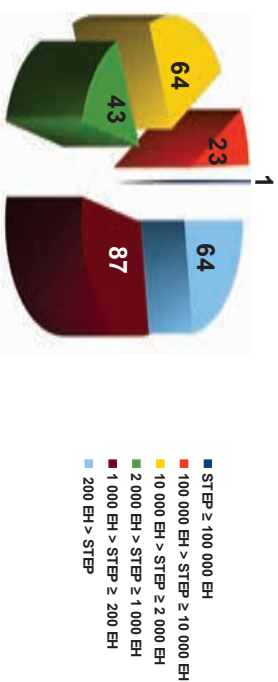
Indicateur	2017	2018	2019	2020
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	91,07	92,48	93,49	94,32

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des communes adhérentes. Il peut régesser en fonction de nouvelles adhésions (augmentation du nombre d'habitants à desservir). Dans l'absolu, la desserte s'améliore chaque année avec le programme d'investissements réalisés par le SIDEN-SIAN.

Les ouvrages d'épuration

Nombre total de stations d'épuration	282
Nombre total d'équivalents habitants	972 736

Représentation du nombre de stations d'épuration par classe de capacité de traitement



partition des capacités des stations d'épuration en nombre et en équivalents habitants

Classes de capacité des stations d'épuration (STEP)	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
STEP ≤ 100 000 EH	1	110 000
100 000 EH < STEP ≤ 10 000 EH	23	441 634
10 000 EH < STEP ≤ 2 000 EH	64	311 708
2 000 EH < STEP ≤ 1 000 EH	43	60 976
1 000 EH < STEP ≤ 200 EH	87	43 503
200 EH > STEP	64	4 915

partition des types de traitement en nombre et en équivalents habitants

Types de traitement des stations d'épuration	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
Boues activées faible charge	169	928 339
Lagunage	57	38 639
Autres	56	5 758
TOTAL	282	972 736

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions réglementaires

	Indicateur	2017	2018	2019	2020
P204.3	Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel (%)	95,30	95,30	94,43	94,36

L'indicateur peut fluctuer en fonction des conditions climatiques annuelles (impact de la pluie sur les réseaux unitaires), ou avec la prise en compte d'ouvrages supplémentaires suite à des nouvelles adhésions de communes ou avec l'évolution des exigences réglementaires.

Les charges reçues et rejetées par l'ensemble des stations d'épuration en 2020

Paramètres (Valeur moyenne annuelle)	Entrée (Kg/jour)	Sortie (Kg/jour)	Rendement moyen
DBO5	19 788	386	98,1 %
DCO	59 227	2 778	95,3 %
MES	28 495	562	98,0 %

Volume entrant dans les ouvrages de traitement (m ³ /an)	37 365 041
---	------------

Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des stations d'épuration

Les services de Police des Eaux (DDTM du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme et DDT de l'Aisne) délivrent chaque année les jugements de conformité des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'année écoulée.

Leurs jugements sont fondés sur les données d'auto-surveillance et sur les bilans annuels transmis par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Depuis 2017, le taux de déversement des réseaux unitaires par temps de pluie est également pris en compte dans les jugements de conformité avec un objectif progressivement renforcé pour le département du Nord : moins de 15 % de déversement en 2016, moins de 13 % en 2017, moins de 11 % en 2018 et 2019 et moins 5 % en 2020 (pour tous les départements).

Etant donné la part importante de réseaux unitaires dans nos communes adhérentes, la prise en compte de ce nouveau critère a entraîné la perte de conformité des réseaux de collecte suivants, et donc la baisse de l'indicateur P 203.3 pour les agglomérations d'assainissement suivantes :

En 2016 et 2017 : AVESNES-SUR-HEIPE, AUBY, CYSOING, FLINES-LEZ-RACHES, LE CATEAU-CAMBRESIS, MASNIERES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, OSTRICOURT, LECHELLES-SAINT-AMAND et suite adhésion en 2018 : AUBERCHICOURT et GONDECOURT.
 En 2017 : CAULLERY, COBREUX, WALLERS et suite adhésion en 2018 : SOMAIN,
 En 2018 : MARQUETTE-EN-OSTREVENT, THUMERIES,
 En 2019 : ANOR, BREBIERES, BRUILLE-SAINT-AMAND, COUSOLRE, HONDSCHOOTE, LALLAING, RIEUX-EN-CAMBRESIS, SAINS-DU-NORD, SAINT-AUBERT, VITTRY-EN-ARTOIS,
 En 2020 : BAILLEUL, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS (BII), BERGUES, BEUVRY-LA-FORET, HONDSCHOOTE, MORBEQUE, PONT-A-MARCOQ, ROSULT, TRELON, WORMHOUT.

Les indicateurs P205.3 et P204.3 sont liés : une agglomération non conforme deux années de suite sur les performances de la station entraîne une non conformité équipement. Ainsi ces deux indicateurs se sont également dégradés car eux-même étroitement liés à la conformité de la collecte (P203.3). En effet, à partir de 2021, les données auto-surveillance du réseau sont suffisamment nombreuses (5 années complètes) pour statuer sur la conformité globale de l'agglomération d'assainissement (réseau et station). Il faut limiter au maximum les déversements que ce soit sur le réseau (P203.3) ou sur le dernier déversoir en tête de station (pris en compte pour le calcul de P205.3 mais aussi P204.3).

Des fin 2016, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a enclenché un diagnostic des réseaux ayant perdu leur conformité afin de définir les plans d'actions qui permettront :

- de réduire les apports d'eau de ruissellement dans les ouvrages (déconnexion de fossés, de surfaces imperméabilisées, ...),
- de limiter les volumes déversés par temps de pluie.

Une fois les plans d'actions définis et validés par les services de Police des Eaux, des arrêtés préfectoraux fixeront les calendriers de mise en œuvre par le SIDEN-SIAN dans chaque agglomération concernée.

Entre-temps, les réseaux de collecte sont classés « en cours de conformité (ECC) ». A partir de 2021, ils sont classés « non conformes » si le SIDEN-SIAN ne définit pas un plan d'actions ou si le SIDEN-SIAN ne met pas en œuvre le plan d'actions pour permettre un retour à la conformité selon le calendrier annoncé.

	Indicateur	2017	2018	2019	2020
P203.3	Conformité de la collecte des effluents (%)	69,09	66,13	56,84	39,52
P204.3	Conformité des équipements d'épuration (%)	95,91	94,48	94,06	89,43
P205.3	Conformité de la performance d'épuration (%)	87,47	85,62	87,05	79,48



gestion des boues des stations d'épuration

stations d'épuration exploitées par le SIDEN-SIAN produisent chaque année plus de 8 000 tonnes de boues (en tonnes de matières sèches). Étant donné la taille moyenne de ses stations et son positionnement essentiellement en milieu rural, la Régie SIDEN-SIAN Norrøde Assainissement privilégie le recyclage par épandage contrôlé en agriculture. Cette solution durable présente le meilleur compromis tant économique qu'écologique. Les boues conservant leur statut de déchet, le recyclage en agriculture est soumis à une réglementation stricte. L'agriculteur partenaire rend un service à la collectivité, de ce fait la Régie SIDEN-SIAN Norrøde Assainissement prend en charge la totalité des frais engagés : épandage, conseils, analyses de terres de sols, de reliquats azotés.

Le tout épandage, la Régie SIDEN-SIAN Norrøde Assainissement doit obligatoirement :
 • réaliser une étude préalable. Cette étude permet de déterminer les contraintes de recyclage agricole (rendre d'épandage, parcelles mises à disposition, études de sol) ;
 • établir une convention avec chaque agriculteur partenaire ;
 • effectuer des analyses de boues et de sols ;
 • fabriquer chaque année des programmes prévisionnels d'épandage ;
 • rendre compte au préfet à la fin de chaque période d'épandage (bilans annuels).

La crise sanitaire Covid-19 a également fortement impacté la gestion des boues d'épuration. Dès mars 2020, les réglementations ont interdit l'épandage de boues liquides, par application du principe de précaution et à défaut d'informations et de données scientifiques garantissant l'absence totale de risques de propagation du virus du fait des épandages.

Seules les boues soumises à un processus d'hygiène (chimique ou thermique) pouvaient continuer à être épandues.

La Régie SIDEN-SIAN Norrøde Assainissement a donc dû adapter l'organisation de ses filières de traitement de boues pour permettre la poursuite des épandages :

- mis en place des procédures de chaulage renforcé (surchauffage) des boues sur les sites de deshydratation,
- démonstration de l'hygiène des boues après surchauffage,
- arrêt complet de l'épandage de boues liquides et deshydratation systématique,
- mise en place d'un contrôle continu du surchauffage des lots de boues deshydratées.

L'ensemble de ces actions mises en œuvre dans un délai court a permis d'épandre à l'été 2020 la quasi-totalité des boues produites dans le respect des nouvelles consignes réglementaires.

	Indicateur	2017	2018	2019	2020
P206_3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
D203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	8 522	8 615	8 730	9 994

Les fluctuations de l'indicateur D203 sont en partie dues à la forte variation des quantités de boues stockées en fin d'année sur chaque station. Les épandages sont conditionnés par la météo entre septembre et novembre. La poursuite de la desserte en zone d'assainissement collectif et l'amélioration des raccordements contribuent à l'augmentation de la quantité de boues produites, directement liée à la quantité de pollution traitée. Par ailleurs, l'augmentation de 2020 s'explique aussi par l'interdiction d'épandage des boues liquides liée à la crise sanitaire Covid-19 : les boues liquides sont deshydratées et un surchauffage pour hygiène est effectué.

Le devenir des boues des stations d'épuration

	Destination des boues	2019	2020
	Boues produites par les stations d'épuration en tonne de matière sèche	7 198	7 963
	Boues épandues en agriculture en tonne de matière sèche	8 130	9 301
	Boues mises en centre agréé de stockage de déchets ultimes ou valorisées énergétiquement (cimenterie) ou compostées - en tonne de matière sèche	600	693

La différence entre le tonnage des boues produites et celui des boues évacuées est due non seulement aux effets du stockage mais également à l'ajout de produit de conditionnement (type chaux vive /éteinte et chlorure ferrique). La chaux augmente par ailleurs la valeur agronomique des boues pour l'usage en agriculture.

5.2. Les communes et leur réseau d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement dans les communes

	Etat d'avancement des zonages approuvés	2019	2020
	Nombre de communes ayant un zonage approuvé	428	431
	Nombre de communes adhérentes en assainissement collectif	618	608
	Taux d'avancement	69 %	71 %

	Logements en zone d'assainissement collectif desservis	275 979
	Logements en zone d'assainissement collectif à desservir	16 622

Chiffres au 31 / 12 / 2020

L'état d'avancement des réseaux d'assainissement collectif

454 communes, soit 75 % des communes adhérentes, sont complètement équipées (zone d'assainissement complètement desservie), 108 communes, soit 18 % des communes adhérentes, n'ont plus qu'une tranche d'extension de réseaux à réaliser pour achever la desserte de la zone d'assainissement collectif.

L'application SPR4 (Suivi) du Programme d'investissement des Réseaux d'Assainissement), développée en interne, permet notamment un suivi détaillé par commune de l'avancement concernant la desserte en Assainissement Collectif et les travaux réalisés ou restant à réaliser.

Les autorisations de déversement d'effluents industriels

	Indicateur	2017	2018	2019	2020
D202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	47	51	56	59

La liste des autorisations par station d'épuration est disponible en annexe 29.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de notation suivant :

	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10 / 10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 / 5
	Existence d'un inventaire des réseaux (diamètres, matériaux) et procédure de mise à jour annuelle	10 / 10
	Inventaire des réseaux avec diamètres, matériaux (>50%) - Etat 2020 : 68,39 %	2 / 5
B	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés sur plan des réseaux	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec date ou la période de pose (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altitude des canalisations	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec altimétrie (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage,...)	10 / 10
	Inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages (GMAO) avec mise à jour annuelle	10 / 10
	Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10 / 10
C	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation (dates, état des réseaux, notamment par caméra, travaux effectués à leur suite)	0 / 10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 / 5

L'obtention des 15 points en A est nécessaire pour ajouter les points de la section B
 L'obtention des 40 points en A+B est nécessaire pour ajouter les points de la section C

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P22.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	27	27	27	27

programme d'actions est mis en place en 2021 pour améliorer notre connaissance des caractéristiques des réseaux assainissement (diamètre, matériaux et année de pose). Ces actions permettront d'atteindre la barre des 40 points pour les sites A et B et ainsi valider les points de la partie C (40 points supplémentaires en 2020).

Linéaire de réseaux d'assainissement

Linéaire total	Réseau unitaire	Réseau séparatif usé	Réseau séparatif pluvial	Réseau sous pression	Divers et non identifié	Stations de pompage
7 002 km	1 675 km	2 143 km	2 165 km	993 km	26 km	2 442

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P3.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	0,30	0,32	0,35	0,39

Le SIDEN-SIAN poursuit l'effort sur les investissements de premier équipement en réseau et stations de dépuratation. Un programme technique a été également mis en place pour permettre la prise en charge du renouvellement des réseaux de collecte existants. En 2020, 26 481 mètres linéaires de réseaux ont été renouvelés.

Le patrimoine auto-surveillance des communes du SIDEN-SIAN et suivi des rejets au milieu naturel

L'ensemble des ouvrages du SIDEN-SIAN concernés par l'obligation d'auto-surveillance sont équipés. Il s'agit des déversoirs d'orage et trop-pleins dont le niveau de capacité en charge brute DBO5 est supérieur ou égal à 120 kg/jour. Les déversoirs d'orage et ouvrages de déversements auto-surveillés du SIDEN-SIAN :

Ouvrages	Nombre
Déversoirs d'orage	2 022
Ouvrages de déversements auto-surveillés (Ouvrages de capacité charge brute > 120 kg/jour)	212

Sur les 212 ouvrages auto-surveillés, 133 ont pour finalité la conformité des réseaux (point Sandre « A1 ») et 79 ont pour finalité la conformité des stations de dépuratation (point Sandre « A2 »).

Pour la catégorie « A1 », les prescriptions réglementaires dépendent du dimensionnement en flux de DBO5 de l'ouvrage :

120 kg/jour <= DBO5 < 600 kg/jour	DBO5 >= 600 kg/jour
122 ouvrages auto-surveillés	11 ouvrages auto-surveillés
Estimation des débits déversés sur les réseaux	Mesure des débits déversés et estimation des charges déversés sur les réseaux

Toutes les données issues des déversoirs d'orage et trop-pleins auto-surveillés sont transmises par l'intermédiaire d'un système de télégestion vers un logiciel de traitement et de suivi.

Des rapports mensuels sont transmis aux services de La Police de l'Eau, ainsi que les bilans annuels par agglomération d'assainissement.

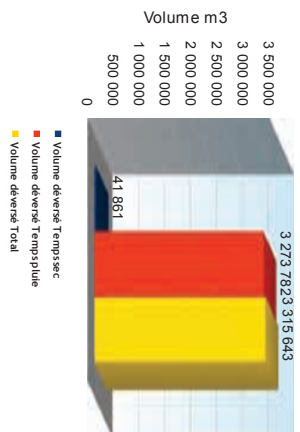
- Estimation des débits déversés sur les réseaux

L'estimation des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est compris entre 120 et 600 kg/jour, soit la collecte des eaux usées d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Des travaux de mise en conformité ont été menés dans les nouvelles communes adhérentes cette année. Voir graphique page suivante.

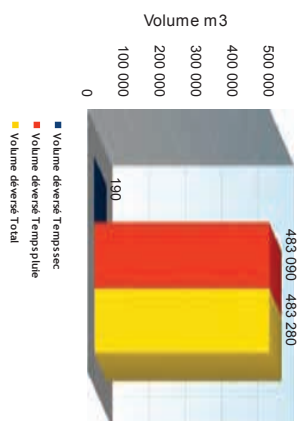
- Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux

La mesure des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est supérieur à 600 kg/jour, soit la collecte des eaux usées d'une population supérieure à 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Voir graphique page suivante.

Volumes déversés en 2020
Agglomérations > 2 000 EH



Volumes déversés en 2020
Agglomérations > 10 000 EH



Indicateur	2017	2018	2019	2020
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	110	111	114	114

Les interventions du service assainissement collectif dans les communes du SIDEN-SIAN

Ouvrages	Nombre d'interventions 2020
Bouche dégout (intervention curative)	1 067
Branchement assainissement	1 536
Réseau assainissement	612
Station de refolement	78

Indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage	77	126	97	195
Linéaire de réseau de collecte (km) - Hors réseau pluvial	4 517	4 565	4 687	4 811
Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage pour 100 km de réseau	1,70	2,76	2,07	4,05

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1000 habitants	0,01	0,02	0,01	0,01

On dénombre 6 débordements d'effluent dans les locaux d'usager en 2020.

Les linéaires de réseaux et branchements d'assainissement inspectés par caméra

Les interventions d'inspection vidéo (ITV) de réseaux de collecte réalisées par la Régie SIDEN-SIAN Nordéade Assainissement sont de deux types :

- Intervention curative lors de détection de dysfonctionnement de réseau (bouchage, casse,...)
- Intervention préventive lors de la programmation de travaux de voirie communale (diagnostic de réseau)

Le cours de l'année 2020, les linéaires de réseaux et branchements inspectés par caméra se décomposent la manière suivante :

Ouvrages	Usé	Unitaire	Pluvial	Total
Réseaux (m)	16 019	23 682	15 525	55 226
Branchements (nombre)	194	389	81	664
Taux d'inspection / 100km de réseau	0,75%	1,41%	0,72%	

Répartition des ITV par type de réseau



Répartition des ITV par type de branchement



5.3. Tarification et recettes du service

Tarification du service d'assainissement collectif

Délibération du 17/12/2020 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

Tarifs du service d'assainissement collectif	Année 2020	Année 2021	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT	6,04	6,07	0,5 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 consommé	1,720	1,729	0,5 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en € HT	0,210	0,210	0 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2017	2018	2019	2020
D204 Prix € TTC du service public d'assainissement collectif	2,82	2,77	2,79	2,80

Recettes du service d'assainissement collectif

Recettes du service d'assainissement collectif	2020 (M€)	2019 (M€)	Variation (M€)
Redevance Assainissement	58,2	58,5	-0,3
Contribution pour eaux pluviales	13,2	12,9	0,3
Prestations de service	3,0	3,0	-
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	3%	2,6	-0,2
Primes d'épuration	1%	3,5	-2,3
Recettes diverses	2%	1,4	-0,2
Production immobilisée	0,3	0,4	-0,1
Recettes totales	79,7	82,5	-2,8

Extrait du compte financier SIDEN-SIAN Noréade Assainissement voté le 17/06/2021.

L'évolution annuelle est expliquée en page 25 de la présentation des comptes financiers de l'année 2020.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement assure la gestion des eaux pluviales des communes adhérentes au SIDEN-SIAN hors communes en Délégation de Service Public, en contrepartie du versement d'une participation au budget principal du SIDEN-SIAN.

5.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Assainissement collectif	2019	2020
Montant financier des travaux payés pendant le dernier exercice (en M€ HT)	40,9	39,5 *
Montant des subventions en M€	4,8	7,6

* En 2020, prise en compte du chapitre 23 et 21 (sauf 21BX), alors qu'en 2019, chapitre 23 uniquement

Etat de la dette du service d'assainissement collectif

Service Assainissement collectif	2019	2020
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€	93,2 (92,2 après déduction de la dette récupérable)	94,7
Montant remboursé au cours de l'exercice / M€	En capital / M€	7,5
	En intérêts / M€	1,7

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P256.2 Durée d'extinction de la dette	2,1	2,1	2,1	2,4

Dotation aux amortissements : 20,7 M€ (Net)

Autofinancement

Service Assainissement collectif	2019	2020
Autofinancement net du service en M€	37,3	32,5
Autofinancement brut du service en M€	44,4	40,0

5.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux d'Assainissement Collectif du SIDEN-SIAN adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

- Délibération du 17/12/2020 fixant les programmes de travaux pour l'exercice sont les suivantes :
- Délibération du 17/12/2020 fixant les programmes de service d'assainissement collectif

Programme pluriannuel d'investissement 2021-2026	Montant AP 2021 en M€
Autorisation de programme « Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et Olvrage de Transport des Eaux Usées »	10,0
Autorisation de programme « Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif »	15,0
Autorisation de programme « Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux »	15,0
Total AP Assainissement Collectif	40,0
Dépenses d'équipement hors programmes de travaux	6,8

Le détail de travaux prévus se trouve en annexe de la délibération et dans l'annexe 31.

6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau au titre du service d'assainissement

Indicateur	2017	2018	2019	2020
D7 Montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,002330	0,001313	0,001005	0,000841

2020, 17 400 € ont été versés à un fond de solidarité Eau (Pour rappel, en 2019, 20 400 € ont été versés).

Indicateur	2017	2018	2019	2020
57.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,87	3,16	3,45	3,88

l'augmentation du taux d'impayés constatés correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés, entraînant le maintien des taux d'impayés pour la partie assainissement.

6. LES EAUX PLUVIALES

Le service public d'assainissement est également chargé de gérer la compétence des eaux pluviales. Cette compétence prévoit la gestion des eaux de ruissellement, issues des immeubles d'habitation, dans les ouvrages de collecte et éventuellement de stockage et le transfert des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire immédiat du rejet en milieu naturel. Dans la limite de leur capacité, les ouvrages préfectés sont également utilisés pour la gestion des eaux de ruissellement des voiries.

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, le SIDEN-SIAN déploie un volet préventif visant à prescrire des aménagements et des techniques de construction favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols ou le rejet direct vers les milieux naturels.

6.1. Tarification et recettes du service

Tarification du service

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 17/12/2020** fixant le tarif de la cotisation syndicale pour eaux pluviales.

Tarif du service	2020	2021	Evolution %
Cotisation syndicale pour eaux pluviales (Montant en € TTC par habitant de la commune)	20,63	20,73	0,5 %

Recettes du service

Libellé	2020
Cotisations Syndicales perçues par le SIDEN-SIAN auprès des collectivités adhérentes pour la gestion des eaux pluviales (Montant en € TTC)	14,3 M€

7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1. Les indicateurs du service d'assainissement non collectif

Indicateur	2017	2018	2019	2020
D301.0 Evaluation du nombre d'habitants desservis	92 959	82 987	86 034	85 270

Indicateur	2017	2018	2019	2020
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif - sur 100	94,70	94,24	94,69	94,75

Ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes adhérentes. Ils peuvent régresser en fonction des retraits de communes ou des adhésions de communes sans zonage assainissement.

Indicateur	2017	2018	2019	2020
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	40,6	39,3	37,2	38,0

L'évolution du cadre réglementaire lié à l'Assainissement Non Collectif, en 2010 (loi « Grenelle II ») et en 2012 (arrêté « ANC »), a été transmise dans les pratiques des SPA/ANC en 2013 et a permis de redéfinir les contrôles périodiques de fonctionnement en 2014, sur la base des nouveaux critères réglementaires de jugement de conformité. Le taux de conformité affiché intègre les résultats des contrôles réalisés depuis fin 2013.

7.2. Activités du service dans les communes du SIDEN-SIAN

Activités	Nombre d'interventions 2020
Contrôle de conception ANC	219
Contrôle d'exécution ANC	178
Contrôle périodique existant	3 354
Dont avis notaire complet ANC	890

7.3. Tarification et recettes du service d'assainissement non collectif

Tarification du service d'assainissement non collectif

Délibération du 17/12/2020 fixant les tarifs de l'assainissement non collectif.

Tarifs de l'assainissement non collectif	2020	2021	Evolution %
Contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	82,41 € HT	82,41 € HT	0 %
Contrôle de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	91,46 € HT	91,46 € HT	0 %
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec une fréquence maximale entre deux contrôles de 4 ans	35,00 € HT	35,00 € HT	0 %
Taux de TVA	10 %	10 %	0 %

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif	2020 (k€)	2019 (k€)	Variation (k€)
Redevances de contrôle des installations	1 115	1 184	-69
Autres recettes	0	11	-11
Total recettes	1 115	1 195	-80
Dépenses de personnel	804	776	28
Autres charges	392	322	70
Total dépenses	1 196	1 098	98
RESULTAT 2020	-81	97	
Excédent antérieur	1 575	1 478	
Excédent cumulé à fin 2020	1 494	1 575	

Etat du compte financier Assainissement Non Collectif, voté le 17/06/2021

8. LA FACTURE TYPE

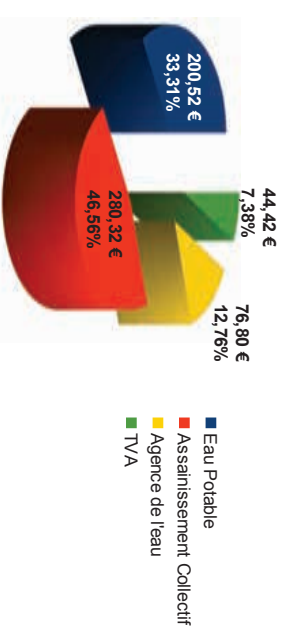
La loi sur l'eau dispose que la tarification de l'eau potable et de l'assainissement peut comprendre, outre une partie fixe correspondant aux charges fixes du service, une partie variable proportionnelle au volume d'eau consommé par l'abonné.

La tarification du SIDEN-SIAN a été établie selon ces prescriptions. Les usagers du service voient donc facturer chaque semestre :

- l'abonnement dont le montant est déterminé pour l'eau potable par le calibre du compteur desservant l'abonné. Ce calibre est établi lors de la demande de raccordement en fonction de son profil de consommation.
- la partie proportionnelle en fonction de la valeur de consommation relevée ou estimée.

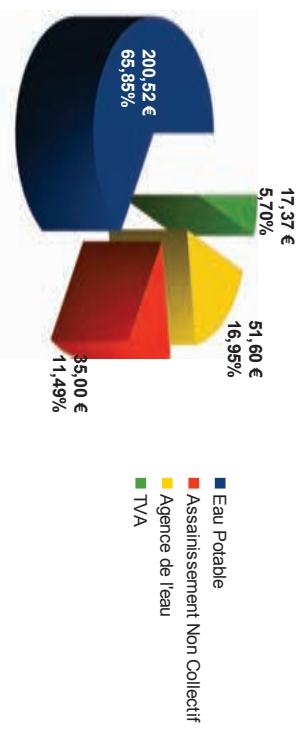
8.1. Facture type calculée avec les tarifs 2021 de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Composante d'une facture type de 120 m3 AEP/AC



8.2. Facture type calculée avec les tarifs 2021 de l'eau potable et de l'assainissement non collectif

Composante d'une facture type de 120 m3 AEP/ANC



Envoyé en préfecture le 18/10/2021

Reçu en préfecture le 18/10/2021

Affiché le

ID : 059-200030633-20211008-2021_82-DE

FACTURES TYPES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

ANNEE 2020					
DISTRI	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	3,4500	41,400	2,277	43,677
Consommation	120	1,3170	158,040	8,692	166,732
Prévention des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0900	10,800	0,594	11,394
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,3500	42,000	2,310	44,310
TOTAL			556,32	44,28	600,60
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Parte fixe	12	6,0400	72,480	7,248	79,728
Parte proportionnelle	120	1,7200	206,400	20,640	227,040
Moderisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,2100	25,200	2,520	27,720
TOTAL			557,64	44,42	602,06

ANNEE 2021						
DISTRI	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2020/2021
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	3,4700	41,640	2,290	43,930	0,58%
Consommation	120	1,3240	158,880	8,738	167,618	0,53%
Prévention des ressources en eau	120	0,0800	9,600	0,528	10,128	-11,11%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,3500	42,000	2,310	44,310	0,00%
TOTAL			557,64	44,42	602,06	0,24%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Parte fixe	12	6,0700	72,840	7,284	80,124	0,50%
Parte proportionnelle	120	1,7290	207,480	20,748	228,228	0,52%
Moderisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,2100	25,200	2,520	27,720	0,00%
TOTAL			557,64	44,42	602,06	0,24%

FACTURES TYPES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

ANNEE 2020					
DISTRI	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	3,4500	41,400	2,277	43,677
Consommation	120	1,3170	158,040	8,692	166,732
Prévention des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0900	10,800	0,594	11,394
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,3500	42,000	2,310	44,310
TOTAL			287,24	17,37	304,61

ANNEE 2021						
DISTRI	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2020/2021
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	3,4700	41,640	2,290	43,930	0,58%
Consommation	120	1,3240	158,880	8,738	167,618	0,53%
Prévention des ressources en eau	120	0,0800	9,600	0,528	10,128	-11,11%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,3500	42,000	2,310	44,310	0,00%
TOTAL			287,12	17,37	304,49	-0,04%

9. SYNTHESE DES INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport aux communes.

Ce dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaircissements sur le fonctionnement des services en général.

Ces indicateurs officiels sont calculés sur l'activité globale du SIDEN-SIAN. Le tableau ci-dessous les récapitule dans l'ordre fixé par le décret.

La plupart de ces indicateurs ont été présentés et commentés dans le corps du rapport.

Degré de confiance entre parenthèses : A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable ».

9.1. Les indicateurs du service public de distribution d'eau potable

Indicateurs descriptifs	INDICATEURS			
	2017	2018	2019	2020
D101 (A) Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de l'année	880 368	921 081	926 296	941 868
D102 (A) Prix TTC du service de distribution d'eau potable (€/m ³) Année n-1	2,25	2,21	2,22	2,22
D151 (A) Délai maximal d'ouverture des branchements existants (jours)	3	3	3	3
Indicateurs de performance				
P101.1 (A) Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux (%)	99,98	99,96	99,95	99,99
P102.1 (A) Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux (%)	99,86	99,79	99,90	99,88
P151.1 (B) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	2,45	2,03	2,37	2,17
P152.1 (A) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	98,45	99,13	99,01	99,68
P154.0 (A) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,87	3,16	3,45	3,88
P155.1 (B) Taux de réclamations (/ 1000 abonnés)	1,34	1,23	1,59	1,12
P109.0 (A) Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/M3)	0,002638	0,001961	0,001581	0,000850
P103.2 (A) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	102	102	102	102
P107.2 (B) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,38	0,42	0,47	0,49
P153.2 (A) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	1,1	0,9	1,0	1,0
P104.3 (A) Rendement du réseau d'eau potable (%)	76,41	76,60	76,69	75,42
P105.3 (A) Indice théorique des volumes non comptés (m ³ /km ² /jour)	3,54	3,48	3,73	3,69
P106.3 (A) Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km ² /jour)	3,36	3,31	3,39	3,52
P108.3 (A) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,28	72,06	71,89	72,10

2. Les indicateurs du service public d'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs	INDICATEURS				
	2017	2018	2019	2020	
P201 (C) Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	566 767	628 338	634 492	633 024	
P202 (A) Nombre d'autorisations de déversement d'effluents défilants industriels	47	51	56	59	
P203 (A) Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	8 522	8 615	8 730	9 994	
P204 (A) Prix TTC du service d'assainissement (€/m ³) Année n+1	2,82	2,77	2,79	2,80	
Indicateurs de performance					
P201.1 (C) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	91,07	92,48	93,49	94,32	
P51.1 (B) Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers (%)	0,01	0,02	0,01	0,01	
P57.0 (A) Taux d'imposés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,87	3,16	3,45	3,88	
P258.1 (B) Taux de réclamations (/ 1000 abonnés)	0,81	0,67	0,61	0,65	
P207.0 (A) Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/m ³)	0,002330	0,001313	0,001005	0,000841	
P202.2 (A) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (/ 120)	27	27	27	27	
P252.2 (B) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (/ 100km de réseaux)	1,70	2,76	2,07	4,05	
P253.2 (B) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,30	0,32	0,35	0,39	
P256.2 (A) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	2,1	2,1	2,1	2,4	
P203.3 (A) Conformité de la collecte des effluents (%)	69,09	66,13	56,84	39,52	
P204.3 (A) Conformité des équipements des ouvrages d'épuration (%)	95,91	94,48	94,06	89,43	
P205.3 (A) Conformité des performances des ouvrages d'épuration (%)	87,47	85,62	87,05	79,48	
P206.3 (B) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes (%)	100	100	100	100	
P254.3 (A) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	95,30	95,30	94,43	94,36	
P255.3 (A) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées (/ 120)	110	111	114	114	

9.3. Les indicateurs du service public d'assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs	INDICATEURS				
	2017	2018	2019	2020	
D301.0 (C) Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	92 959	82 987	86 034	85 270	
D302.0 (B) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (/ 100)	94,70	94,24	94,69	94,75	
Indicateurs de performance					
P301.3 (B) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	40,6	39,3	37,2	38,0	



Code Général des Collectivités Territoriales
Articles D 2224-1-2-3 et Annexes V & VI